

# FOCUS

#10

06 - 2022

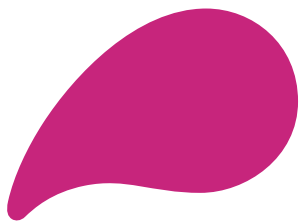


## IMPACT DU COVID-19 SUR LES FINANCES COMMUNALES COMPTES BUDGÉTAIRES 2020



BRUXELLES POUVOIRS LOCAUX  
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES





# **IMPACT DU COVID-19 SUR LES FINANCES COMMUNALES COMPTES BUDGÉTAIRES 2020**



## INTRODUCTION

La présente analyse a pour objectif de dresser une vue d'ensemble de la situation financière des dix-neuf communes bruxelloises pour les comptes budgétaires de l'année 2020, en intégrant l'impact de la crise du COVID-19.

Dans un premier temps, l'impact de la crise avait été estimé sur la base des budgets communaux modifiés de l'année 2020. Un tel exercice présentait à l'évidence des limites, étant donné le fort degré d'incertitude qui régnait au début de la crise sanitaire.

Les communes ayant à présent établi les comptes communaux pour l'année 2020, il est désormais plus aisé de dresser un tableau de l'état des finances communales suffisamment étayé afin de dégager les tendances observables sur le terrain.

Les données financières sur lesquelles se fonde cette analyse proviennent principalement des budgets communaux modifiés pour l'exercice 2020, des comptes communaux pour l'exercice 2020 et des données disponibles au sein de Bruxelles Pouvoirs locaux.

À cet égard, rappelons que ce sont surtout les annexes COVID aux comptes et budgets modifiés 2020 fournies par les communes qui ont servi de structure de base à l'analyse. En effet, les impacts transmis par les communes dépendent, d'une part, de la méthode d'estimation utilisée par ces dernières et, d'autre part, des décisions propres prises par chacune d'elle pour faire face à la crise sanitaire.

Bruxelles Pouvoirs locaux, en tant qu'autorité de tutelle, a exercé un contrôle sur le caractère probant de ces données et a effectué, chaque fois que cela était possible, les retraitements de données nécessaires.

Le présent rapport se structure de la manière suivante. Tout d'abord, il décrit l'impact COVID sur le résultat et les fonds de réserve en 2020. Ensuite, il est proposé une comparaison des impacts (total, recettes et dépenses) par habitant et par commune afin de neutraliser les effets importants que peuvent avoir les disparités de population sur les niveaux et les évolutions. La rubrique suivante propose une analyse de l'impact de la crise par catégorie de recettes et dépenses. Enfin, une brève comparaison des données de l'impact de la crise entre les budgets modifiés et les comptes 2020 est exposée.

À noter qu'il sera procédé à une mise à jour de la présente analyse lorsque les données relatives aux comptes 2021 seront disponibles.

## MESSAGES CLÉS

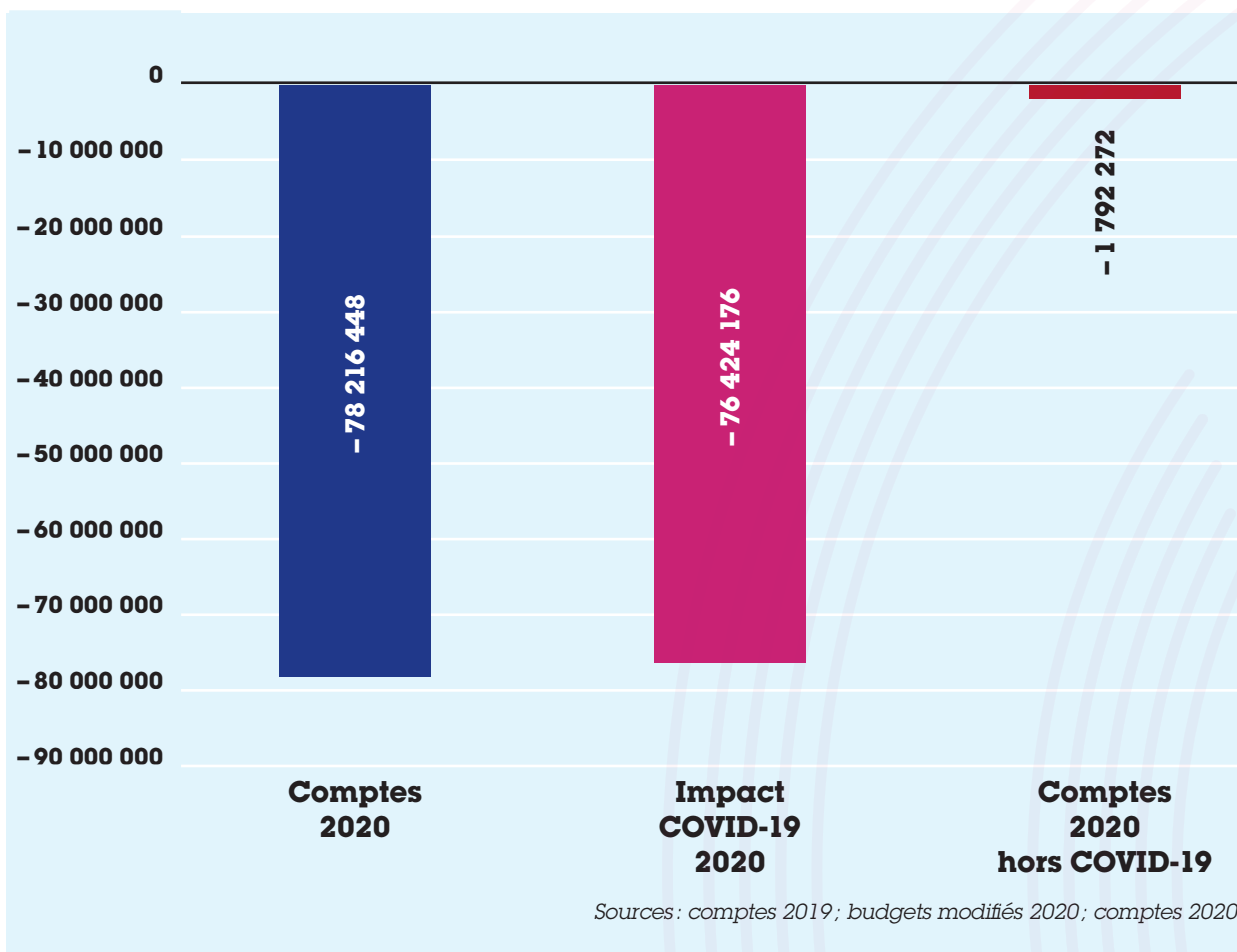
- **Le coût de la crise sanitaire en 2020 est de – 76 424 176 euros pour l'ensemble des communes.**
- Le résultat à l'exercice propre avec prélèvements fonctionnels s'élève, au niveau des dix-neuf communes, à – 78 216 448 euros.
- Au niveau du résultat cumulé, l'ensemble des communes présentent un résultat de 153 521 035 euros.
- **Au niveau du résultat cumulé additionné des réserves ordinaires, deux communes (Evere et Saint-Josse-ten-Noode) connaissent un déficit au cumulé et n'ont pas assez de réserves pour assurer l'équilibre au niveau du résultat cumulé additionné des réserves ordinaires. Dans le cas de Saint-Josse-ten-Noode, cette situation semble liée à des difficultés opérationnelles ponctuelles en 2020 et non pas à une situation structurelle.**
- **Une troisième commune, Berchem-Sainte-Agathe, connaît un déficit au niveau du résultat cumulé additionné des réserves ordinaires et ne possède pas de fonds de réserve ordinaire. La situation de cette dernière est plus préoccupante étant donné le montant du déficit (3,3 millions d'euros) et en raison de l'état structurel des finances de la commune.**
- **Pour l'ensemble des communes, la crise sanitaire a généré une perte de recettes s'élevant à 52,3 millions d'euros et une augmentation de dépenses de l'ordre de 24,1 millions d'euros.**
- Les **recettes de transferts** sont la catégorie de recettes ayant été la plus touchée (**– 27 487 674 euros**). Ce constat s'explique principalement par la baisse des taxes et redevances administratives suite à la diminution d'afflux et de sollicitations des services administratifs, suite aux mesures de restrictions diminuant les activités taxables et aux mesures d'allègement fiscal prises par les communes afin de soulager le tissu économique local. Aucun impact n'a été inscrit en 2020 pour l'**impôt sur les personnes physiques**; il est néanmoins vraisemblable que la crise sanitaire aura un impact en 2021.
- Les **recettes de prestations** ont connu une diminution de **24 858 224 euros**. L'impact se fait principalement ressentir au niveau des prestations des crèches, préguardiennats et autres niveaux d'enseignement, des loyers et du stationnement.
- L'impact sur les **dépenses de transferts (17 339 388 euros)** résulte de l'augmentation de la dotation au CPAS, de l'octroi des primes et indemnités envers les commerçants et établissements Horeca afin de soutenir l'économie locale, de l'octroi de subsides et primes directs accordés aux ménages, ainsi que des aides aux ASBL et organisations. Il est à signaler que l'effet de la crise sanitaire sur la dotation au CPAS risque de s'aggraver au regard des budgets 2021 des communes.
- L'impact sur les **dépenses de fonctionnement (4 094 557 euros)** résulte d'une hausse des dépenses relative aux frais administratifs liés à la correspondance à la population, aux frais techniques tels que l'acquisition de gel, masques et gants, aux frais liés aux bâtiments et à leur désinfection, ainsi qu'aux frais liés à l'*outsourcing* médical des centres de dépistage COVID. La hausse des dépenses est supérieure à la baisse des coûts liée aux diminutions de frais suite aux annulations d'événements, à la diminution de prestations spécifiques et à la moindre occupation des bâtiments.
- Les **dépenses de personnel** connaissent une augmentation de **2 644 331 euros** résultant d'une augmentation des dépenses relative au renforcement de personnel dans le cadre de missions spécifiques à la crise sanitaire, supérieure à la baisse des dépenses relative aux engagements évités ou postposés découlant d'une diminution d'activité ou du retard pris par les communes dans les procédures de recrutement.
- **En 2020, l'impact par habitant atteint un niveau de 62,73 euros.**
- L'impact par habitant varie fortement d'une commune à l'autre, étant donné les mesures ciblées en faveur d'acteurs économiques qui ne sont pas nécessairement corrélées au nombre d'habitants, les situations hétérogènes pour chaque commune avant la crise et les stratégies propres déployées par ces dernières pour y faire face, dans le cadre de leur autonomie.



# 1. IMPACT COVID-19 EN 2020

## 1.1 Impact sur le résultat de l'exercice propre avec prélèvements fonctionnels

Figure 1 — Impact sur le résultat de l'exercice propre (comptes 2020, EUR)



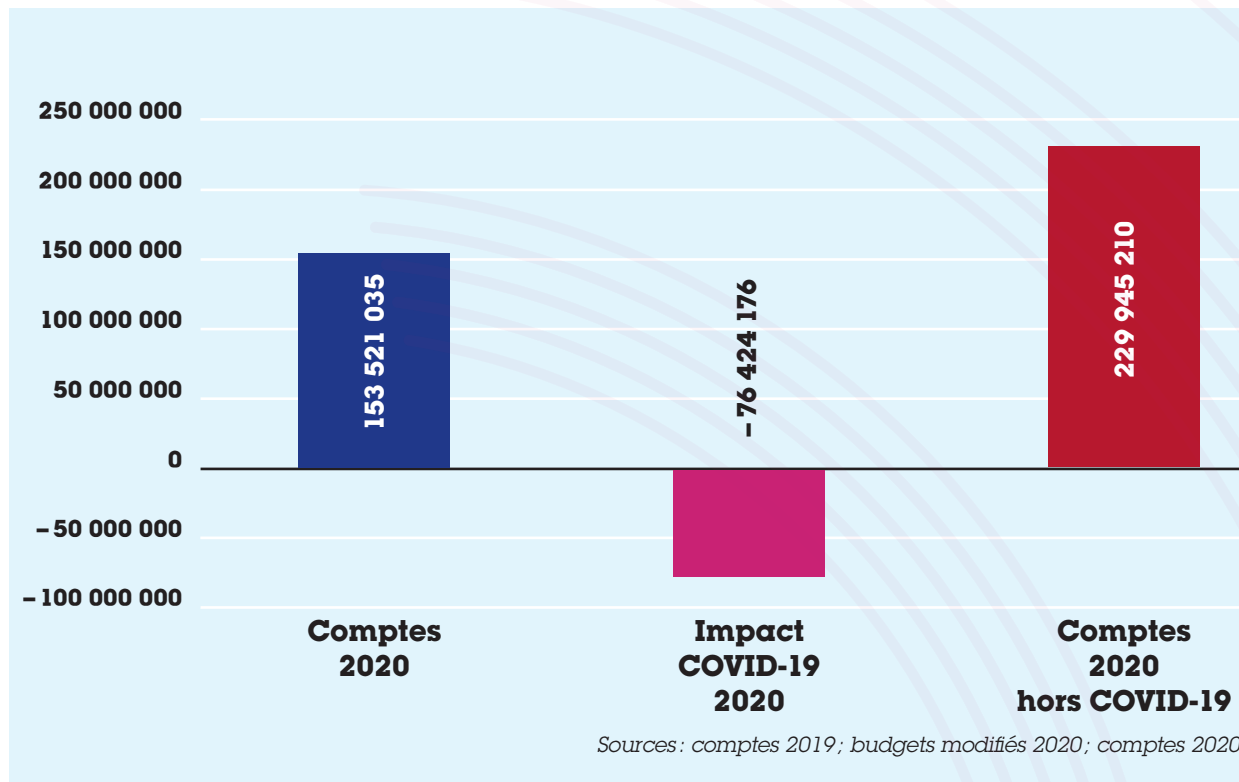
Le coût de la crise sanitaire en 2020 (consistant en une diminution des recettes et une augmentation des dépenses) est estimé à -76 424 176 euros pour l'ensemble des communes.

Le résultat de l'exercice propre avec prélèvements fonctionnels s'élève, au niveau des dix-neuf communes, à -78 216 448 euros. En tenant compte d'un impact COVID situé à 76 424 176 euros, ce résultat de l'exercice propre s'élèverait à -1 792 272 euros hors crise (-78 216 448 euros + 76 424 176 euros = -1 792 272 euros). On peut donc constater que la crise sanitaire a fragilisé le résultat agrégé des dix-neuf communes, qui était déjà en déficit, pour le faire passer à un déficit conséquent avoisinant les 80 millions d'euros. Néanmoins, la situation est très contrastée selon les communes, comme nous le verrons plus loin.



## 1.2 Impact sur le résultat cumulé

Figure 2 — Impact sur le résultat cumulé (comptes 2020, EUR)



Au niveau du résultat cumulé, l'ensemble des communes présentent un résultat de 153 521 035 euros. De nouveau, l'incidence de la crise sanitaire sur les finances communales est visible puisque, avec un impact COVID se chiffrant à 76 424 176 euros, le résultat cumulé hors crise sanitaire aurait dû s'élever à 229 945 210 euros (soit une diminution de 33,2 %).

Le résultat cumulé du compte 2019 pour l'ensemble des communes s'élève à 203 083 112 euros, tandis que le compte 2020 hors COVID affiche un résultat de 229 945 210 euros. On constate donc que le résultat cumulé du compte 2020 progresserait de 13,2 % par rapport à 2019 si l'on neutralisait l'impact de la crise sanitaire.

## 1.3 Respect de la règle d'équilibre budgétaire assouplie

Pour rappel, le gouvernement de la Région bruxelloise a décidé d'un assouplissement temporaire de la règle d'équilibre (au niveau de l'ordinaire, l'équilibre concerne tant le résultat de l'exercice propre après prélèvements aux fonctions que le résultat cumulé) des communes pour les années 2020 et 2021, étant donné l'impact de la crise liée au COVID-19 sur le budget des communes. Exceptionnellement, un déficit à l'exercice propre est toléré si la commune peut démontrer que ce déficit n'est pas structurel et résulte de l'impact de la crise, et ce pour autant que l'équilibre au niveau du résultat cumulé additionné des réserves ordinaires soit maintenu.

### 1.3.1 Au niveau du résultat de l'exercice propre avec prélèvements fonctionnels

**Tableau 1 — Résultat de l'exercice propre en 2020 (par commune, EUR)**

Communes	Comptes 2020 hors COVID-19	Comptes 2020	Impact COVID-19
Anderlecht	-1 008 078	-5 573 956	4 565 878
Auderghem	2 147 510	-171 230	2 318 740
Berchem-Sainte-Agathe	-2 717 245	-3 542 419	825 174
Bruxelles	3 021 213	-21 680 734	24 701 947
Etterbeek	1 217 139	-1 304 959	2 522 098
Evere	535 268	-2 663 451	3 198 719
Forest	-441 027	-2 277 777	1 836 749
Ganshoren	472 577	-570 587	1 043 164
Ixelles	1 314 130	-5 250 461	6 564 592
Jette	799 808	-1 031 825	1 831 633
Koekelberg	451 913	87 302	364 612
Molenbeek-Saint-Jean	-4 264 010	-6 881 879	2 617 870
Saint-Gilles	462 032	-3 227 460	3 689 492
Saint-Josse-ten-Noode	-7 726 052	-10 176 005	2 449 953
Schaerbeek	-2 037 890	-8 619 588	6 581 698
Uccle	6 027 072	2 307 739	3 719 333
Watermael-Boitsfort	69 408	-625 654	695 062
Woluwe-Saint-Lambert	-1 141 990	-4 481 387	3 339 396
Woluwe-Saint-Pierre	1 025 952	-2 532 115	3 558 067
<b>TOTAUX</b>	<b>- 1 792 272</b>	<b>-78 216 448</b>	<b>76 424 176</b>
<b>Totaux hors Bruxelles</b>	<b>- 4 813 485</b>	<b>-56 535 714</b>	<b>51 722 229</b>
<b>En déficit</b>	<b>7</b>	<b>17</b>	

Sources : comptes 2019 ; budgets modifiés 2020 ; comptes 2020

En procédant à une analyse au niveau individuel, toutes les communes présentent un déficit à l'exercice propre avec prélèvements fonctionnels, en dehors des communes d'Uccle (2 307 739 euros) et de Koekelberg (87 302 euros), alors qu'au niveau des résultats hors COVID, sept communes « seulement » se retrouvent en déficit en 2020. Cette situation a pu être observée les années précédentes (notamment avec cinq communes en déficit à l'exercice propre avec prélèvements fonctionnels en 2019).

## 1.3.2 Au niveau du résultat cumulé

Tableau 2 — Résultat cumulé en 2020 (par commune, EUR)

Communes	Comptes 2020 hors COVID-19	Comptes 2020	Impact COVID-19
Anderlecht	12 092 104	7 526 225	4 565 878
Auderghem	2 719 053	400 313	2 318 740
Berchem-Sainte-Agathe	-2 446 059	-3 271 233	825 174
Bruxelles	45 777 241	21 075 295	24 701 947
Etterbeek	36 597 846	34 075 748	2 522 098
Evere	1 660 793	-1 537 927	3 198 719
Forest	3 366 683	1 529 934	1 836 749
Ganshoren	4 237 193	3 194 030	1 043 164
Ixelles	31 739 934	25 175 343	6 564 592
Jette	5 618 959	3 787 326	1 831 633
Koekelberg	12 781 723	12 417 112	364 612
Molenbeek-Saint-Jean	743 984	-1 873 886	2 617 870
Saint-Gilles	13 231 320	9 541 828	3 689 492
Saint-Josse-ten-Noode	-574 596	-3 024 549	2 449 953
Schaerbeek	6 784 416	202 718	6 581 698
Uccle	15 575 246	11 855 913	3 719 333
Watermael-Boitsfort	16 574 824	15 879 762	695 062
Woluwe-Saint-Lambert	13 162 202	9 822 805	3 339 396
Woluwe-Saint-Pierre	10 302 345	6 744 278	3 558 067
<b>TOTAUX</b>	<b>229 945 210</b>	<b>153 521 035</b>	<b>76 424 176</b>
<b>Totaux hors Bruxelles</b>	<b>184 167 969</b>	<b>132 445 740</b>	<b>51 722 229</b>
<b>En déficit</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	

Sources : comptes 2019 ; budgets modifiés 2020 ; comptes 2020

En ce qui concerne le résultat cumulé, toutes les communes présentent en 2020 un résultat hors COVID en excédent, à l'exception de Berchem-Sainte-Agathe (-2 446 059 euros) et de Saint-Josse-ten-Noode (-574 596 euros). En tenant compte de l'impact COVID, quatre communes se retrouvent en déficit, à savoir : Berchem-Sainte-Agathe, Evere, Molenbeek-Saint-Jean et Saint-Josse-ten-Noode. En outre, il faut souligner la situation délicate d'Auderghem (400 313 euros) et de Schaerbeek (202 718 euros), qui présentent un résultat cumulé en léger excédent.

Aux comptes 2019, toutes les communes présentaient un excédent au niveau du résultat cumulé.

### 1.3.3 Au niveau du résultat cumulé additionné des réserves ordinaires

**Tableau 3 — Résultat cumulé additionné des réserves ordinaires en 2020  
(par commune, EUR)**

Communes	Résultat à l'exercice propre	Résultat cumulé	Impact COVID-19	Fonds de réserve	Résultat cumulé + fonds de réserve
Anderlecht	-5 573 956	7 526 225	-4 565 878	6 453 086	13 979 311
Auderghem	-171 230	400 313	-2 318 740	14 744 874	15 145 187
Berchem-Sainte-Agathe	-3 542 419	-3 271 233	-825 174	0	-3 271 233
Bruxelles	-21 680 734	21 075 295	-24 701 947	24 060 000	45 135 295
Etterbeek	-1 304 959	34 075 748	-2 522 098	1 412 286	35 488 034
Evere	-2 663 451	-1 537 927	-3 198 719	396 666	-1 141 261
Forest	-2 277 777	1 529 934	-1 836 749	9 009 061	10 538 995
Ganshoren	-570 587	3 194 030	-1 043 164	5 294 144	8 488 174
Ixelles	-5 250 461	25 175 343	-6 564 592	4 626 689	29 802 032
Jette	-1 031 825	3 787 326	-1 831 633	1 767 419	5 554 746
Koekelberg	87 302	12 417 112	-364 612	60 959	12 478 071
Molenbeek-Saint-Jean	-6 881 879	-1 873 886	-2 617 870	14 951 950	13 078 064
Saint-Gilles	-3 227 460	9 541 828	-3 689 492	4 394 240	13 936 068
Saint-Josse-ten-Noode	-10 176 005	-3 024 549	-2 449 953	1 119 734	-1 904 815
Schaerbeek	-8 619 588	202 718	-6 581 698	2 143 573	2 346 292
Uccle	2 307 739	11 855 913	-3 719 333	0	11 855 913
Watermael-Boitsfort	-625 654	15 879 762	-695 062	2 208 452	18 088 215
Woluwe-Saint-Lambert	-4 481 387	9 822 805	-3 339 396	3 900 000	13 722 805
Woluwe-Saint-Pierre	-2 532 115	6 744 278	-3 558 067	10 199 728	16 944 006
<b>TOTAUX</b>	<b>-78 216 448</b>	<b>153 521 035</b>	<b>-76 424 176</b>	<b>106 742 862</b>	<b>260 263 897</b>
<b>Totaux hors Bruxelles</b>	<b>-56 535 714</b>	<b>132 445 740</b>	<b>-51 722 229</b>	<b>82 682 862</b>	<b>215 128 602</b>
<b>En déficit</b>	<b>17</b>	<b>4</b>			<b>3</b>

Sources : comptes 2019 ; budgets modifiés 2020 ; comptes 2020

Pour l'ensemble des communes, le résultat cumulé additionné des réserves ordinaires est de 260 263 897 euros. Ce montant, bien que démontrant une situation assez confortable au niveau des fonds propres, recouvre des réalités disparates.

Parmi les quatre communes qui présentent un déficit au résultat cumulé (Berchem-Sainte-Agathe, Evere, Molenbeek-Saint-Jean et Saint-Josse-ten-Noode), trois d'entre elles (Berchem-Sainte-Agathe, Evere et Saint-Josse-ten-Noode) n'ont pas ou pas assez de réserves pour assurer l'équilibre au niveau du résultat cumulé additionné des réserves ordinaires. *De ce fait, ces communes ne respectent pas la règle d'équilibre budgétaire assouplie.* La commune de Molenbeek-Saint-Jean parvient à revenir à l'équilibre grâce à des réserves conséquentes avoisinant les 15 millions d'euros, qui lui permettent d'absorber le déficit au cumulé de près de 1,9 million d'euros, pour atteindre un résultat cumulé additionné des réserves ordinaires de 13 millions d'euros.

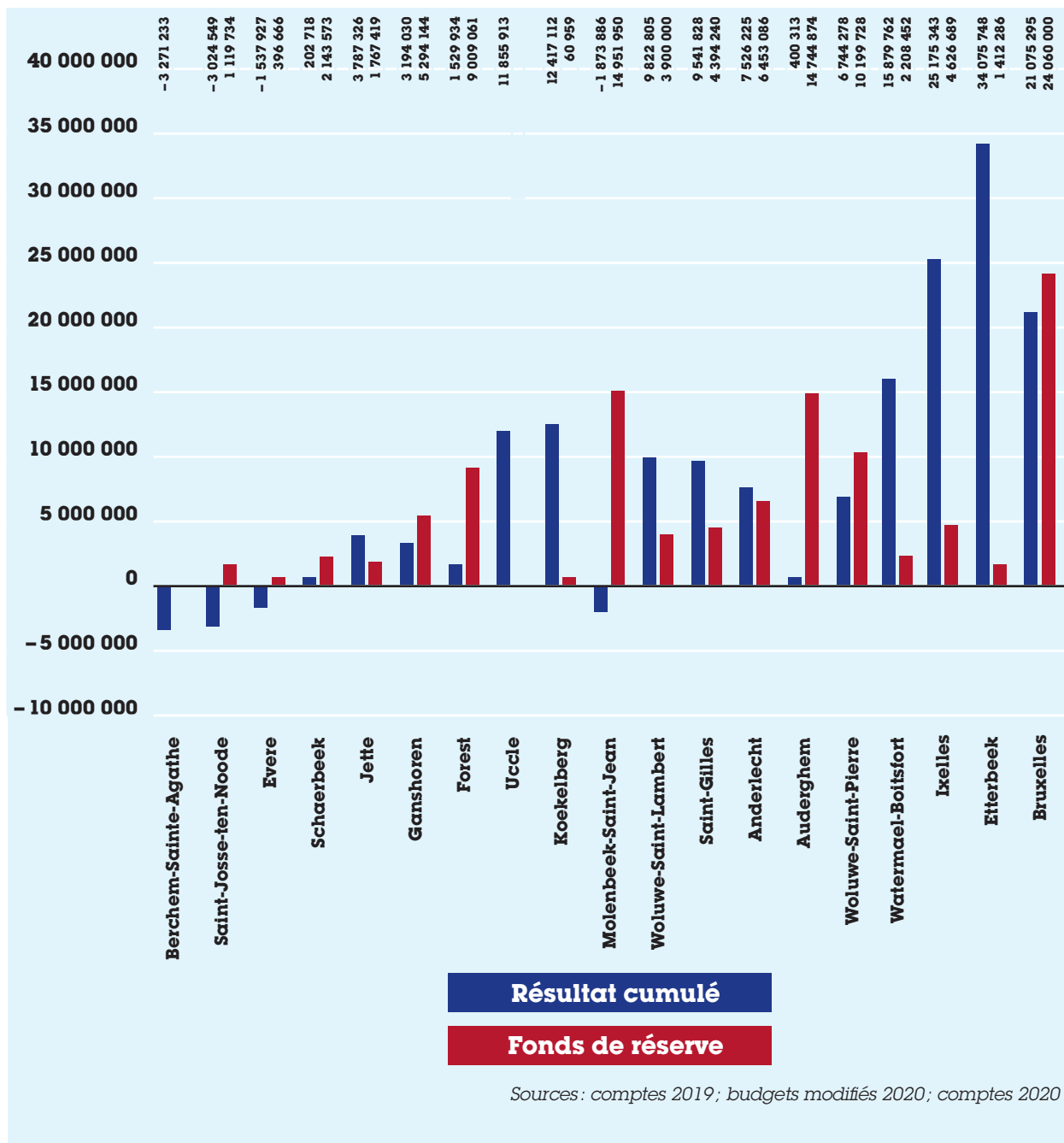
La commune de Schaerbeek reste en position délicate car, même si elle présente un résultat cumulé additionné des réserves ordinaires de 2 346 292 euros, ce dernier est surtout composé du fonds de réserve ordinaire, le résultat cumulé étant à peine en excédent tandis que le résultat à l'exercice propre connaît quant à lui un déficit conséquent de 8,6 millions d'euros.

De même, la commune d'Auderghem doit surtout son résultat de 15,1 millions d'euros à ses fonds de réserve, lesquels s'élèvent à 14,7 millions d'euros, auxquels vient s'ajouter son faible excédent au résultat cumulé de 0,4 million d'euros.

Soulignons également les cas de Bruxelles, Etterbeek et Ixelles qui représentent à eux seuls 42 % du total du résultat cumulé plus réserves des dix-neuf communes, soit 110 425 361 euros sur 260 263 897 euros.

## 1.4 État des fonds propres en 2020 (cumulé + réserves ordinaires)

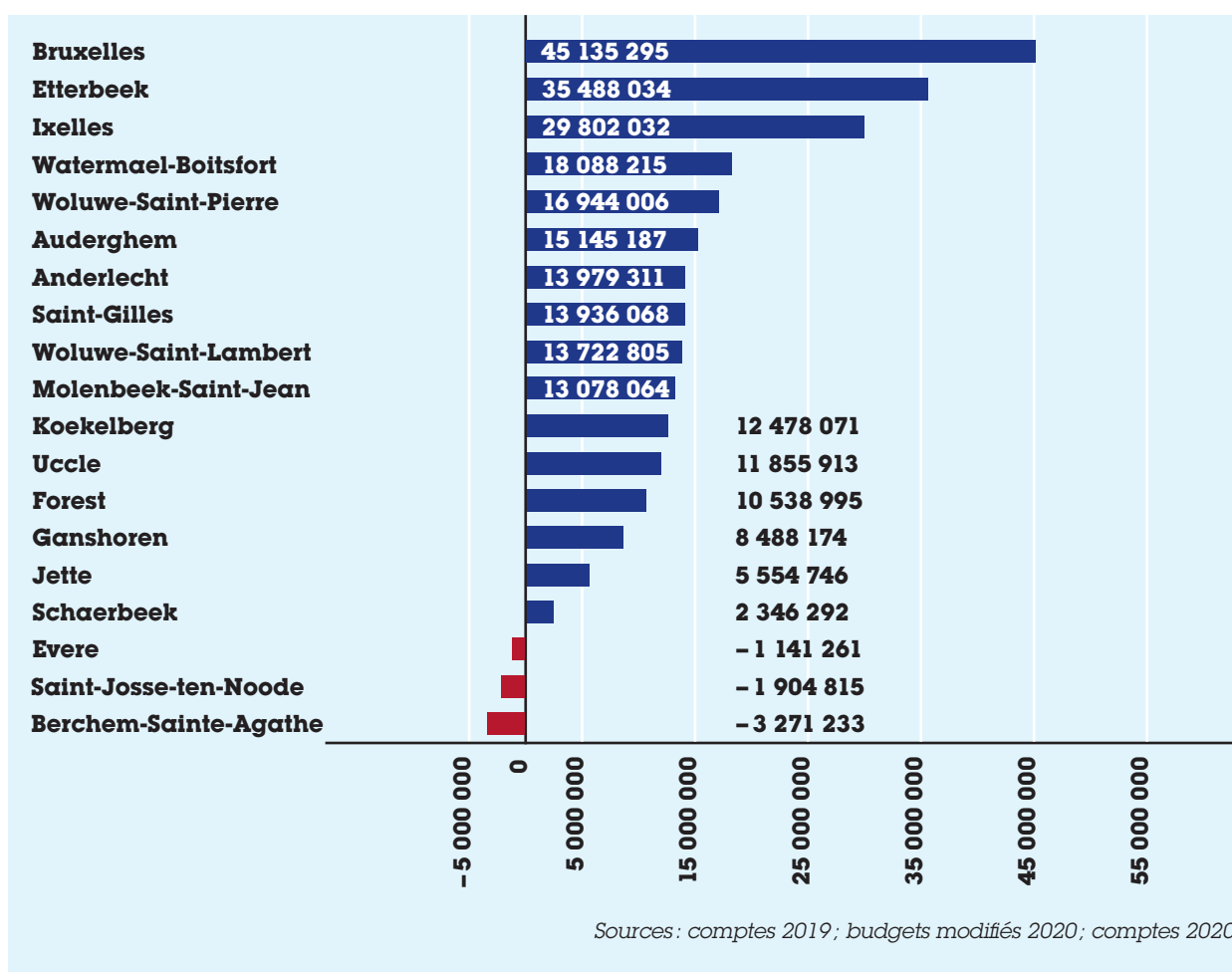
Figure 3 — État des fonds propres : résultat cumulé et réserves ordinaires en 2020  
(par commune, EUR)



Comme mentionné précédemment, trois communes (Berchem-Sainte-Agathe, Evere et Saint-Josse-ten-Noode) se retrouvent avec un résultat cumulé négatif supérieur à leurs réserves ordinaires.

Signalons les cas d’Uccle, Koekelberg, Watermael-Boitsfort, Ixelles et Etterbeek, qui présentent des résultats cumulés supérieurs à 10 millions d’euros tout en disposant de réserves ordinaires bien moins élevées – voire inexistantes, dans le cas d’Uccle.

**Figure 4 — Résultat cumulé additionné des réserves ordinaires en 2020 (par commune, EUR)**



Le graphique ci-dessus illustre la situation de Berchem-Sainte-Agathe, Saint-Josse-ten-Noode et Evere, qui ne sont pas à l’équilibre au niveau du résultat cumulé additionné des réserves ordinaires.

La commune de Berchem-Sainte-Agathe présente la situation la plus inquiétante, compte tenu du montant du déficit (3,3 millions d’euros), mais aussi en raison de l’état structurel des finances de la commune.

2016	2017	2018	2019	2020
- 2 001 526	187 823	2 590	29 421	- 3 271 233

Sources : comptes 2016-2019 ; budgets modifiés 2020 ; comptes 2020

En effet, sur les cinq derniers exercices, la commune s’est retrouvée à deux reprises en déficit au niveau du résultat cumulé additionné des réserves ordinaires, tandis que, pour les trois autres exercices, l’excédent généré est à chaque fois assez faible. De plus, cette commune ne dispose pas de fonds de réserve lui permettant de faire face aux imprévus.

Les difficultés rencontrées par Berchem-Sainte-Agathe ne sont donc pas nouvelles et n'ont fait que s'aggraver avec la crise sanitaire. Précisons que la commune a bénéficié d'un nouvel apport de fonds régionaux (prêt FRBRTC) pour un montant de 3 270 000 euros fin 2021.

La situation de Saint-Josse-ten-Noode et d'Evere est moins alarmante, mais nécessite également un suivi. Notons que dans le cas de Saint-Josse-ten-Noode, le déficit de la commune est en grande partie dû à des difficultés au niveau de son organisation comptable interne (problèmes d'organisation générant des retards dans le recouvrement de certaines recettes de transferts). La situation financière de la commune devrait s'améliorer en 2021 (effet de rattrapage suivant les mesures de réorganisation mises en place pour assurer un recouvrement efficace des recettes); le déficit présenté au compte 2020 apparaît donc comme conjoncturel et non pas structurel.

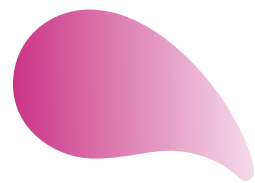
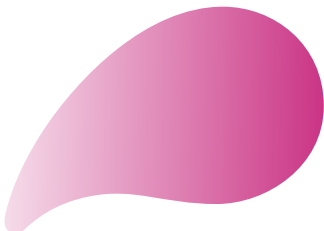
## 2. IMPACT PAR HABITANT EN 2020

L'intérêt d'une analyse de l'impact par habitant pour chaque commune est de permettre une comparaison des différentes recettes et dépenses par habitant afin de neutraliser les effets importants que peuvent provoquer les différentes tailles de population sur les niveaux et les évolutions.

*Néanmoins, les conclusions issues d'une analyse axée sur l'impact par habitant sont à nuancer pour plusieurs raisons. Tout d'abord, une telle analyse présente certaines limites lorsqu'il s'agit de l'impact de mesures ciblées en faveur d'acteurs économiques qui ne sont pas nécessairement corrélées au nombre d'habitants. En outre, une telle analyse n'informe pas quant à la situation financière des communes pré-existant à la crise et sur l'influence qu'exerce cette situation initiale sur les choix opérés par les communes. Rappelons par ailleurs que l'impact par habitant résulte de la stratégie mise en place par les communes — et donc des décisions propres prises par ces dernières — dans le cadre de l'autonomie communale. Enfin, la méthode d'estimation utilisée par chacune d'elle influe également sur l'impact par habitant.*

L'objectif dans cette rubrique est donc de dégager une vue d'ensemble des tendances générales. C'est pourquoi seule la situation des communes présentant un résultat (valeur par habitant) s'écartant de la moyenne prévalant pour l'ensemble des communes sera analysée dans le détail.

Nous renvoyons le lecteur vers le chapitre relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les comptes 2020 par catégorie de recettes et de dépenses, dans lequel est abordée plus en détail la nature des recettes et dépenses impactées par la crise sanitaire.



## 2.1 Impact total par habitant

Tableau 4 — Impact total par habitant en 2020 (par commune, EUR)

Communes	Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Impact total 2020	Impact par habitant
Anderlecht	120 887	4 565 878	37,77
Auderghem	34 404	2 318 740	67,40
Berchem-Sainte-Agathe	25 502	825 174	32,36
Bruxelles	185 103	24 701 947	133,45
Etterbeek	48 473	2 522 098	52,03
Evere	42 656	3 198 719	74,99
Forest	56 581	1 836 749	32,46
Ganshoren	25 234	1 043 164	41,34
Ixelles	87 632	6 564 592	74,91
Jette	52 728	1 831 633	34,74
Koekelberg	21 959	364 612	16,60
Molenbeek-Saint-Jean	97 979	2 617 870	26,72
Saint-Gilles	49 678	3 689 492	74,27
Saint-Josse-ten-Noode	27 497	2 449 953	89,10
Schaerbeek	132 799	6 581 698	49,56
Uccle	83 980	3 719 333	44,29
Watermael-Boitsfort	25 332	695 062	27,44
Woluwe-Saint-Lambert	57 712	3 339 396	57,86
Woluwe-Saint-Pierre	42 119	3 558 067	84,48
<b>TOTAUX</b>	<b>1 218 255</b>	<b>76 424 176</b>	<b>62,73</b>
<b>Totaux hors Bruxelles</b>	<b>1 033 152</b>	<b>51 722 229</b>	<b>50,06</b>

Sources : comptes 2019 ; budgets modifiés 2020 ; comptes 2020

En ce qui concerne les dix-neuf communes, le niveau par habitant se situe à 62,73 euros. Cette observation recouvre diverses réalités et appelle les commentaires suivants.

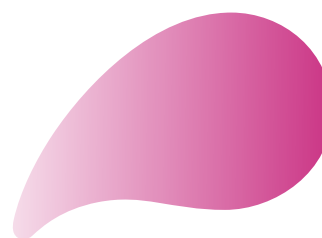
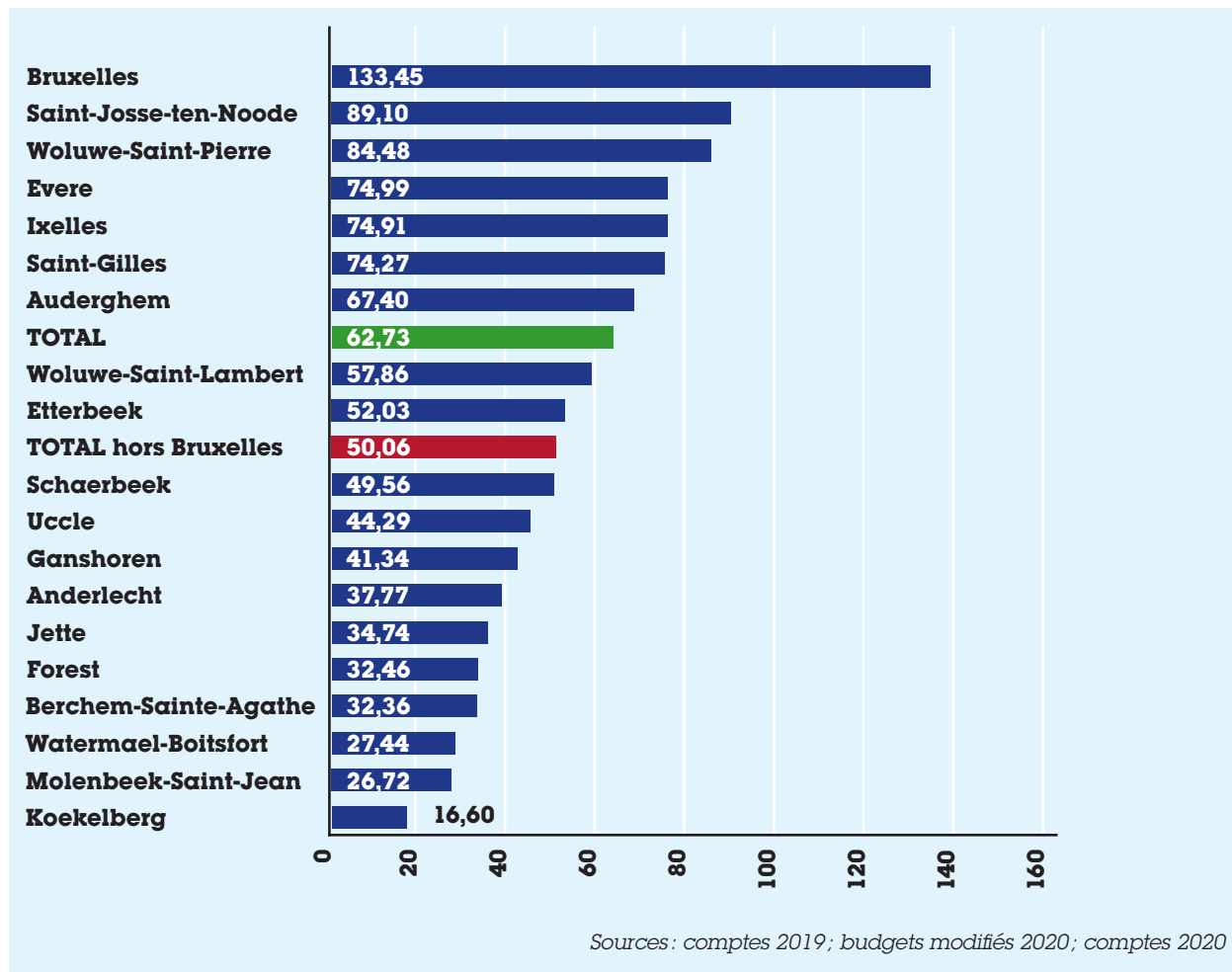




Figure 5 — Impact total par habitant en 2020 (par commune, EUR)



La ville de Bruxelles présente un impact par habitant de 133,45 euros et se situe bien au-dessus du résultat total. Cette situation est liée en grande partie aux spécificités de la Ville. Cette dernière génère effectivement plus de recettes par habitant par rapport aux autres communes. Par conséquent, la crise a généré une perte de recettes à Bruxelles dans des proportions plus larges au niveau des recettes de prestations et de transferts.

Koekelberg est la commune qui est la moins affectée au niveau de ses finances communales (16,60 euros). En effet, les effets négatifs de la crise (pertes de recettes de prestations et transferts essentiellement pour 556 000 euros) ont été compensés par une diminution des dépenses de fonctionnement (243 000 euros).

Au-delà des cas particuliers évoqués ci-dessus, on peut décliner en trois catégories les autres communes, sans pouvoir pour autant parler d'un regroupement par profil socio-économique similaire.

<b>Saint-Josse-ten-Noode, Woluwe-Saint-Pierre, Evere, Ixelles, Saint-Gilles, Auderghem</b>	Ces communes sont les plus affectées au niveau du coût par habitant en 2020 et se situent au-dessus de l'impact par habitant des dix-neuf communes.
<b>Woluwe-Saint-Lambert, Etterbeek, Schaerbeek, Uccle, Ganshoren</b>	Ces communes ont un résultat inférieur à l'impact total par habitant. La valeur se situe entre 40 et 60 euros.
<b>Anderlecht, Jette, Forest, Berchem - Sainte - Agathe, Watermael-Boitsfort, Molenbeek-Saint-Jean</b>	Ce sont les communes qui s'en sortent le mieux (impact environ deux fois inférieur à l'impact total).

## 2.2 Impact sur les recettes par habitant

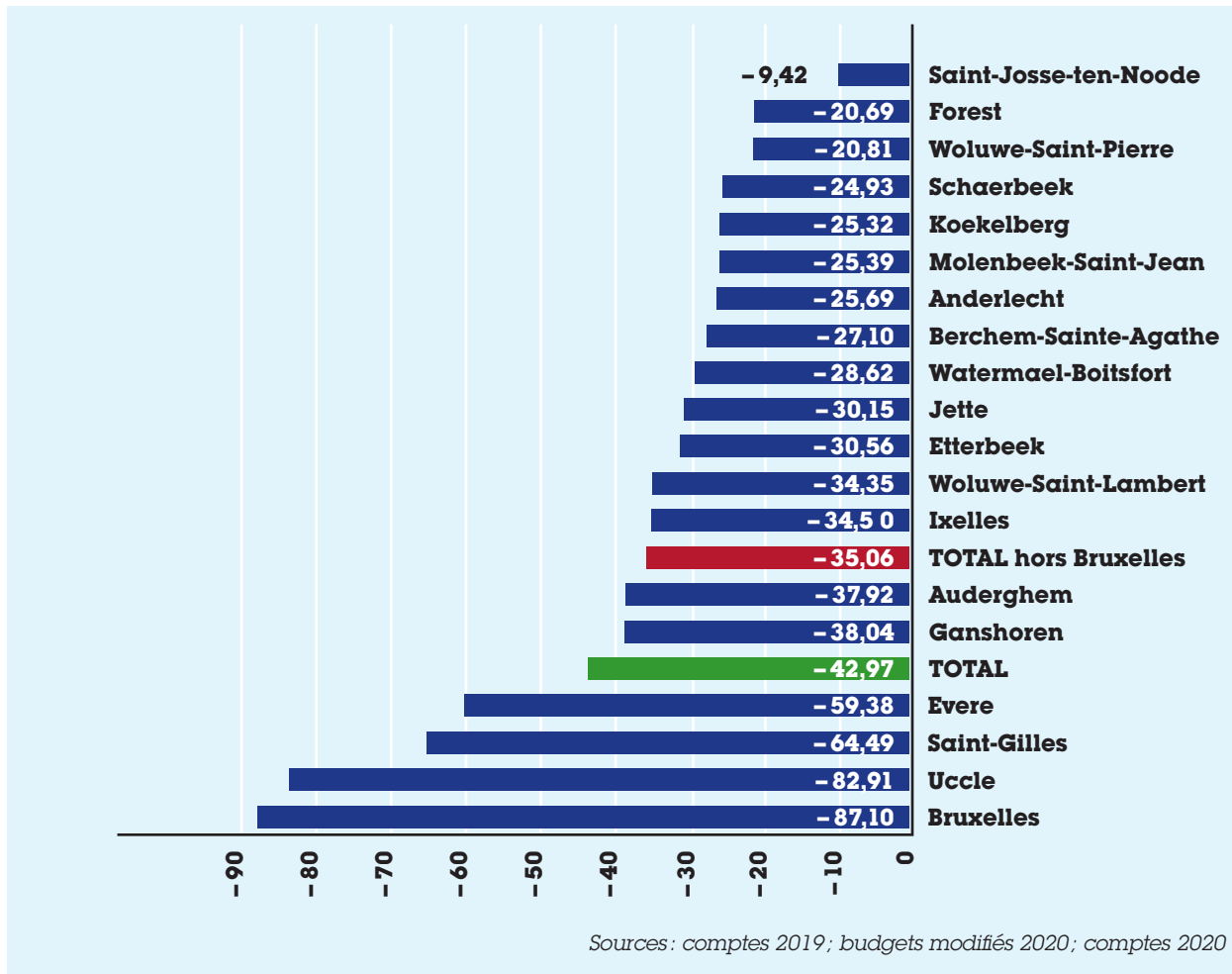
Tableau 5 — Impact sur les recettes par habitant en 2020 (par commune, EUR)

<b>Communes</b>	<b>Population au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>Impact recettes 2020</b>	<b>Impact par habitant</b>
Anderlecht	120 887	-3 105 413	-25,69
Auderghem	34 404	-1 304 606	-37,92
Berchem-Sainte-Agathe	25 502	-691 162	-27,10
Bruxelles	185 103	-16 123 043	-87,10
Etterbeek	48 473	-1 481 546	-30,56
Evere	42 656	-2 532 742	-59,38
Forest	56 581	-1 170 469	-20,69
Ganshoren	25 234	-959 779	-38,04
Ixelles	87 632	-3 023 501	-34,50
Jette	52 728	-1 589 950	-30,15
Koekelberg	21 959	-556 052	-25,32
Molenbeek-Saint-Jean	97 979	-2 487 247	-25,39
Saint-Gilles	49 678	-3 203 638	-64,49
Saint-Josse-ten-Noode	27 497	-258 969	-9,42
Schaerbeek	132 799	-3 311 330	-24,93
Uccle	83 980	-6 962 649	-82,91
Watermael-Boitsfort	25 332	-725 062	-28,62
Woluwe-Saint-Lambert	57 712	-1 982 393	-34,35
Woluwe-Saint-Pierre	42 119	-876 347	-20,81
<b>TOTAUX</b>	<b>1 218 255</b>	<b>-52 345 899</b>	<b>-42,97</b>
<b>Totaux hors Bruxelles</b>	<b>1 033 152</b>	<b>-36 222 856</b>	<b>-35,06</b>

Sources : comptes 2019 ; budgets modifiés 2020 ; comptes 2020

Au niveau des recettes en 2020, l'impact par habitant au niveau des dix-neuf communes s'élève à 42,97 euros.

Figure 6 — Impact sur les recettes par habitant en 2020 (par commune, EUR)



La ville de Bruxelles se distingue par une perte de recettes par habitant de 87,10 euros. En effet, la crise y a généré une perte plus importante étant donné le poids socio-économique de la Ville par rapport aux autres communes. Cette perte concerne essentiellement les recettes de prestations et les taxes et redevances communales.

*A contrario*, Saint-Josse-ten-Noode est la commune la moins impactée (-9,42 euros) avec des pertes liées aux recettes de prestations (crèches et préguardiennats) et à la dotation en exécution de l'article 46bis.

Viennent ensuite les communes de Forest et Woluwe-Saint-Pierre avec des pertes de recettes au niveau des recettes de stationnement pour Forest et au niveau des taxes et redevances communales pour Woluwe-Saint-Pierre.

Au-delà des cas particuliers évoqués ci-dessus, on peut décliner en deux catégories les autres communes, sans pour autant pouvoir parler d'un regroupement par profil socio-économique similaire.

<b>Uccle, Saint-Gilles, Evere</b>	Ces communes sont les plus touchées : elles tirent à la hausse le résultat total.
<b>Ganshoren, Auderghem, Ixelles, Woluwe-Saint-Lambert, Etterbeek, Jette, Watermael-Boitsfort, Berchem-Sainte-Agathe, Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean, Koekelberg, Schaerbeek</b>	Ces communes sont touchées plus modérément au niveau de leurs recettes. L'impact moyen par habitant se situe dans la fourchette 25 euros – 38 euros.

## 2.3 Impact sur les dépenses par habitant

Tableau 6 — Impact sur les dépenses par habitant en 2020 (par commune, EUR)

Communes	Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Impact dépenses 2020	Impact par habitant
Anderlecht	120 887	1 460 465	12,08
Auderghem	34 404	1 014 133	29,48
Berchem-Sainte-Agathe	25 502	134 013	5,25
Bruxelles	185 103	8 578 904	46,35
Etterbeek	48 473	1 040 551	21,47
Evere	42 656	665 977	15,61
Forest	56 581	666 280	11,78
Ganshoren	25 234	83 385	3,30
Ixelles	87 632	3 541 090	40,41
Jette	52 728	241 683	4,58
Koekelberg	21 959	-191 440	-8,72
Molenbeek-Saint-Jean	97 979	130 623	1,33
Saint-Gilles	49 678	485 854	9,78
Saint-Josse-ten-Noode	27 497	2 190 984	79,68
Schaerbeek	132 799	3 270 369	24,63
Uccle	83 980	-3 243 317	-38,62
Watermael-Boitsfort	25 332	-30 000	-1,18
Woluwe-Saint-Lambert	57 712	1 357 003	23,51
Woluwe-Saint-Pierre	42 119	2 681 720	63,67
<b>TOTAUX</b>	<b>1 218 255</b>	<b>24 078 277</b>	<b>19,76</b>
<b>Totaux hors Bruxelles</b>	<b>1 033 152</b>	<b>15 499 373</b>	<b>15,00</b>

Sources : comptes 2019 ; budgets modifiés 2020 ; comptes 2020

Au niveau des dépenses, l'impact par habitant au niveau des dix-neuf communes est de 19,76 euros.

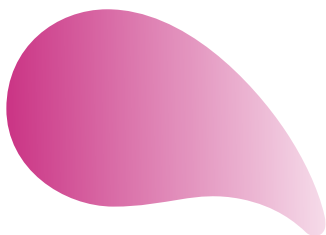
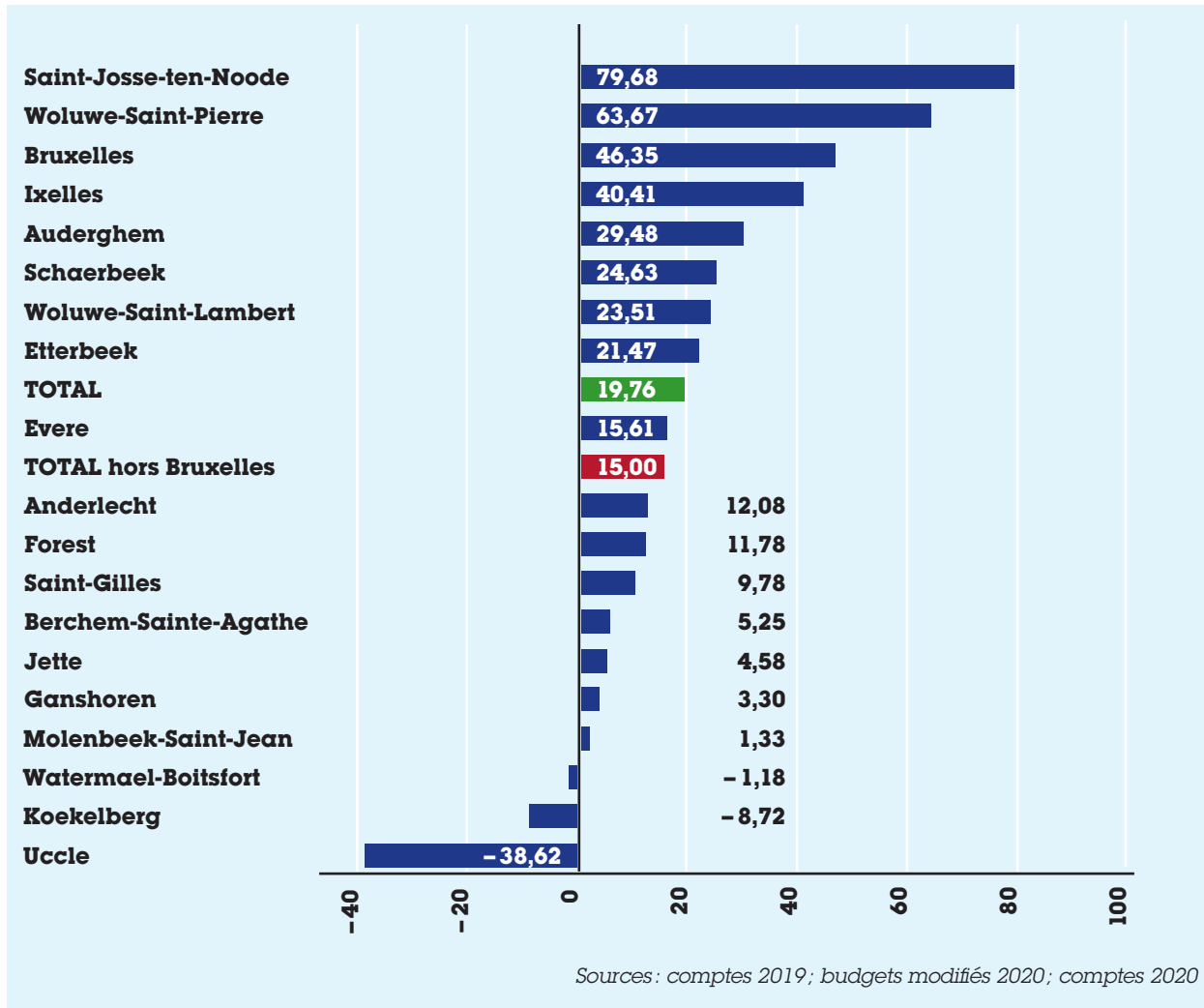


Figure 7 — Impact sur les dépenses par habitant en 2020 (par commune, EUR)



La commune de Saint-Josse-ten-Noode est la commune qui a les dépenses par habitant les plus élevées (79,68 euros). Cette situation s'explique essentiellement par une augmentation des dépenses de fonctionnement et de transferts.

Uccle (-38,62 euros), Koekelberg (-8,72 euros) et Watermael-Boitsfort (-1,18 euro) se retrouvent dans une configuration particulière: elles ont généré des gains *via* une diminution des dépenses durant la crise. Il s'agit essentiellement d'une diminution des dépenses de fonctionnement.

Au-delà des cas particuliers évoqués ci-dessus, on peut décliner en trois catégories les autres communes, sans pour autant pouvoir parler d'un regroupement par profil socio-économique similaire.

<b>Woluwe-Saint-Pierre, Bruxelles, Ixelles, Auderghem, Schaerbeek, Woluwe-Saint-Lambert, Etterbeek</b>	Ces communes sont celles qui ont dépensé le plus durant la crise sanitaire. Il s'agit essentiellement de dépenses de transferts.
<b>Evere, Anderlecht, Forest, Saint-Gilles</b>	Ces communes sont touchées plus modérément au niveau des dépenses générées par la crise et oscillent entre 10 euros et 16 euros.
<b>Berchem-Sainte-Agathe, Jette, Ganshoren, Molenbeek-Saint-Jean</b>	Ce sont les communes qui ont dépensé le moins par habitant suite à la crise.

### 3. ANALYSE DE L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES COMPTES 2020 PAR CATÉGORIE DE RECETTES ET DE DÉPENSES

Ce chapitre parcourt l'impact de la crise sanitaire par catégorie de recettes et de dépenses. Au sein de chaque catégorie, l'impact sur les comptes 2020 est étudié par code économique et par commune.

#### 3.1 Recettes de prestations

##### 3.1.1 Généralités

Les recettes de prestations des comptes 2020 sont impactées sur l'ensemble des dix-neuf communes pour un montant de -24 858 224 euros. Cet impact résulte d'une augmentation des recettes de prestations de 215 472 euros ainsi que d'une diminution de l'ordre de 25 073 697 euros.

##### 3.1.2 Impact par code économique

**Tableau 7 — Impact sur les recettes de prestations des comptes 2020 (par code économique, EUR)**

Recettes	Comptes 2020	Impacts positifs	Impacts négatifs	Impacts nets
		Recettes supplémentaires	Pertes de recettes	
<b>Prestations</b>	<b>177 050 635</b>	<b>215 472</b>	<b>25 073 697</b>	<b>- 24 858 224</b>
Loyers	25 016 140	34 188	1 331 166	- 1 296 979
Droits de passage gaz	11 451 164	0	0	0
Droits de passage électricité	23 825 842	0	0	0
Crèches et préguardiennats	10 505 303	0	3 583 000	- 3 583 000
Prestations d'enseignement	12 064 957	8 400	6 811 555	- 6 803 155
Stationnement	25 442 237	0	7 164 803	- 7 164 803
Hydrobru	11 158 594	0	0	0
Autres	57 586 398	172 885	6 183 172	- 6 010 288

Sources : comptes 2019 ; budgets modifiés 2020 ; comptes 2020

Les **loyers** connaissent une diminution de 1 296 979 euros. La diminution et l'annulation d'activités culturelles et sociales organisées sur les lieux tels que les salles de fêtes ou les salles communales expliquent en grande partie cette perte de revenus. De plus, la grande majorité des communes ont diminué, voire suspendu, les loyers des locaux dont elles sont propriétaires. Les recettes de **crèches et préguardiennats** sont revues à la baisse pour un montant de 3 583 000 euros. La fréquentation en baisse des préguardiennats et des crèches durant le confinement en est la cause principale, entraînant une baisse des recettes au niveau des repas, des garderies, des stages de vacances et des interventions des parents dans les frais. Le même constat s'observe au niveau des **prestations d'enseignement**. Les communes connaissent

une diminution de 6 803 155 euros suite à la baisse de fréquentation des établissements des différents niveaux d'enseignement. Au niveau scolaire, les pertes de revenus s'observent également au niveau des repas, des stages, des garderies et des cantines. Concernant les **recettes de stationnement**, l'ensemble des communes enregistrent une perte de 7 164 803 euros. C'est à la fois la conséquence du moratoire sur la perception des redevances de stationnement, de la baisse de circulation durant le confinement et de la sédentarisation des pratiques de travail.

Les autres **recettes de prestations** connaissent une perte nette de 6 010 288 euros. Il s'agit plus précisément des recettes suivantes :

- les recettes liées aux stages de vacances scolaires et à l'organisation d'activités extérieures pour les enfants et adolescents ;
- les redevances dans la délivrance de documents administratifs ;
- la baisse du taux d'occupation des centres sportifs et piscines qui a fait chuter les recettes prévues ;
- les redevances relatives aux marchés et brocantes.

Signalons toutefois une légère hausse des **autres recettes de prestations** (172 885 euros), qui s'explique par une plus forte demande de livraisons de repas à domicile organisées par les communes à l'attention des personnes fragiles et isolées.

### 3.1.3 Impact par commune

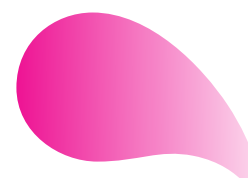
**Tableau 8 — Impact sur les recettes de prestations des comptes 2020  
(par commune, EUR)**

Communes	Impacts positifs	Impacts négatifs	Impacts nets	Impact par commune/ impact total (%)
Anderlecht	0	1 353 400	-1 353 400	5,44
Auderghem	0	577 014	-577 014	2,32
Berchem-Sainte-Agathe	34 188	594 140	-559 952	2,25
Bruxelles	0	9 839 896	-9 839 896	39,58
Etterbeek	0	514 907	-514 907	2,07
Evere	12 730	1 320 173	-1 307 443	5,26
Forest	0	459 612	-459 612	1,85
Ganshoren	0	428 591	-428 591	1,72
Ixelles	0	438 809	-438 809	1,77
Jette	80 000	1 383 103	-1 303 103	5,24
Koekelberg	0	495 040	-495 040	1,99
Molenbeek-Saint-Jean	0	1 424 740	-1 424 740	5,73
Saint-Gilles	2 848	980 168	-977 320	3,93
Saint-Josse-ten-Noode	0	50 000	-50 000	0,20
Schaerbeek	75 250	834 600	-759 350	3,05
Uccle	0	1 642 199	-1 642 199	6,61
Watermael-Boitsfort	0	370 000	-370 000	1,49
Woluwe-Saint-Lambert	8 400	1 902 124	-1 893 724	7,62
Woluwe-Saint-Pierre	2 057	465 182	-463 125	1,86
<b>TOTAUX</b>	<b>215 472</b>	<b>25 073 697</b>	<b>-24 858 224</b>	<b>100</b>
<b>Totaux hors Bruxelles</b>	<b>215 472</b>	<b>15 233 801</b>	<b>-15 018 329</b>	

Sources : comptes 2019 ; budgets modifiés 2020 ; comptes 2020

Près de 40 % de l'impact COVID sur les recettes de prestations, soit 9 839 896 euros, sont attribués à la ville de Bruxelles. Les communes d'Anderlecht, Evere, Jette, Molenbeek-Saint-Jean, Uccle et Woluwe-Saint-Lambert représentent également des parts importantes, avec des pertes de recettes supérieures à 1 million d'euros.

Les douze autres communes, quant à elles, inscrivent des diminutions de recettes inférieures à 1 million d'euros.





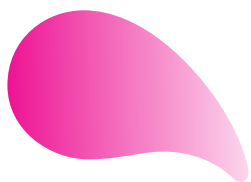
## 3.2 Recettes de transferts

### 3.2.1 Généralités

Les recettes de transferts des comptes 2020 de l'ensemble des communes sont impactées à hauteur de -27 487 674 euros. Cet impact résulte d'une augmentation des recettes de transferts de 4 523 163 euros ainsi que d'une diminution de celles-ci de 32 010 837 euros. Il s'agit de la catégorie de recettes qui connaît la plus grande diminution en 2020.

L'augmentation des recettes se situe principalement dans les **autres recettes de transferts** (4 020 932 euros) et porte majoritairement sur des transferts entre pouvoirs publics transitant par les communes. Les principaux concernent des subsides octroyés par la Commission communautaire commune (Cocom) pour les centres de dépistage COVID-19 situés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. On peut faire le lien au niveau des dépenses de fonctionnement, puisque les subsides Cocom financent la mise en place et le fonctionnement des centres de dépistage.

La diminution des recettes de transferts, quant à elle, s'explique principalement par la diminution des **taxes et redevances communales** (24 882 975 euros), ainsi que par la diminution de la **dotation article 46 bis** (5 211 000 euros).



### 3.2.2 Impact par code économique

**Tableau 9 — Impact sur les recettes de transferts des comptes 2020  
(par code économique, EUR)**

Recettes	Comptes 2020	Impacts positifs	Impacts négatifs	Impacts nets
		Recettes supplémentaires	Pertes de recettes	
<b>Transferts</b>	<b>2 171 388 048</b>	<b>4 523 163</b>	<b>32 010 837</b>	<b>-27 487 674</b>
Dotation générale aux communes	358 335 227	0	0	0
Dotation en exécution de l'article 46 bis de la loi du 12 janvier 1989	37 372 000	0	5 211 000	-5 211 000
Autres dotations	121 473 152	233 500	9 180	224 320
Contributions de l'autorité supérieure visant à associer les communes dans le développement économique de la Région de Bruxelles-Capitale	41 659 084	0	0	0
Taxe additionnelle au précompte immobilier	721 287 282	0	0	0
Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques	242 906 882	0	0	0
Taxe additionnelle à la taxe sur les automobiles	11 434 733	0	0	0
Taxe additionnelle à la taxe sur les hébergements touristiques	25 374 055	0	27 000	-27 000
<b>Taxes et redevances communales</b>	<b>204 698 086</b>	<b>57 093</b>	<b>24 940 068</b>	<b>-24 882 975</b>
<i>Taxes sur les prestations administratives</i>	13 017 374	0	5 616 231	-5 616 231
<i>Taxes de remboursement</i>	41 875	0	0	0
<i>Taxes sur prestations d'hygiène publique</i>	2 129 371	57 093	239 126	-182 033
<i>Taxes sur les entreprises industrielles, commerciales et agricoles</i>	25 316 969	0	5 260 640	-5 260 640
<i>Taxes sur les spectacles et divertissements</i>	1 391 778	0	1 510 142	-1 510 142
<i>Taxes et redevances sur l'occupation du domaine public</i>	36 497 584	0	7 334 388	-7 334 388
<i>Taxe sur les pompes à essence, à huile, à air comprimé</i>	1 071 428	0	22 495	-22 495
<i>Taxes sur le patrimoine</i>	47 952 377	0	3 422 953	-3 422 953
<i>Taxe sur les surfaces de bureau</i>	75 031 971	0	1 479 038	-1 479 038
<i>Taxe sur les locaux destinés à l'accomplissement d'actes de commerce</i>	1 102 170	0	0	0
<i>Autres taxes</i>	1 145 187	0	55 055	-55 055
<b>Amendes</b>	<b>17 218 735</b>	<b>211 638</b>	<b>1 305 674</b>	<b>-1 094 037</b>
Contributions de l'autorité supérieure dans les traitements du personnel enseignant	0	0	135 296	-135 296
<b>Autres recettes de transferts</b>	<b>389 628 813</b>	<b>4 020 932</b>	<b>382 619</b>	<b>3 638 314</b>

Sources : comptes 2019 ; budgets modifiés 2020 ; comptes 2020

La **dotation générale** n'ayant pas connu de modification, l'impact est donc logiquement nul.

Aucun impact n'a été inscrit en 2020 pour l'**impôt sur les personnes physiques** ainsi que sur le **pré-compte immobilier**. En effet, la perception en 2020 concerne des taxes des exercices 2019. *Il est néanmoins vraisemblable que la crise sanitaire aura un impact pour 2021 et les années suivantes.*

Une révision à la **baisse** de la **dotation article 46 bis** d'un montant de 5 211 000 euros est inscrite dans les comptes 2020. En effet, suite à l'évolution négative du produit intérieur brut (PIB) en raison de la crise sanitaire, la dotation versée par l'État fédéral à la Région de Bruxelles-Capitale est affectée à la baisse, et donc la quote-part de chaque commune également.

Les pertes liées à la **taxe additionnelle à la taxe sur les hébergements touristiques (« City Tax »)** sont négligeables pour les communes bruxelloises. En effet, les communes bénéficient du seuil historique pour un montant de 26 785 502 euros, qui consiste en une compensation de la suspension de la taxe sur les hébergements touristiques en 2020 et 2021. Seules les communes de Jette et de Watermael-Boitsfort estiment avoir un manque à gagner suite à la crise sanitaire et malgré l'octroi du seuil historique, de 18 000 euros et 9 000 euros respectivement. Les **taxes et redevances communales** sont les recettes qui connaissent la plus grande variation avec une perte nette de 24 882 975 euros. Ces pertes se retrouvent principalement dans les catégories suivantes :

- les **taxes sur les prestations administratives** (361). Pour l'ensemble des communes, on observe une perte des recettes de 5 616 231 euros; celle-ci s'explique par une diminution de la sollicitation de ce type de service par la population;
- les **taxes sur les entreprises industrielles, commerciales et agricoles** (364; comprenant entre autres les sous-codes économiques 364-17 — **taxe sur les débits de boissons et commerces ouverts en dehors des heures** —, 364-22 — **taxe sur les enseignes et réclames lumineuses** — et 364-48 — **taxes diverses sur les entreprises**). Celles-ci subissent une diminution de 5 260 640 euros sur l'ensemble des communes. Elle est la conséquence des politiques d'exonération mises en place par plusieurs communes en faveur de leurs commerçants locaux;
- les **taxes sur les spectacles et divertissements** (365; comprenant les sous-codes économiques 365-01 — **taxe sur les spectacles** —, 365-11 — **taxe sur les manifestations sportives** — et 365-48 — **taxes diverses sur les spectacles et divertissements**). Elles connaissent une diminution de 1 510 142 euros qui s'explique, d'une part, par les annulations et les reports des spectacles, divertissements et événements culturels et, d'autre part, par les politiques d'exonération de ce type de taxes par plusieurs communes;
- les **taxes et redevances sur l'occupation du domaine public** (366). Elles comprennent parmi d'autres les sous-codes économiques 366-01 (**taxe sur les droits d'emplacement sur les marchés et brocantes**), 366-03 (**taxe sur les forains, les loges foraines et mobiles**), 366-06 (**taxe sur placement de terrasses, tables et chaises**) et 366-09 (**taxe sur les kiosques à journaux et baraques à frites**). Les diminutions des recettes des suites de la crise sanitaire se chiffrent à 7 356 883 euros. Il s'agit là encore des conséquences des politiques d'exonération des communes afin de soulager leur tissu de commerçants locaux;
- les **taxes sur le patrimoine** (367). Elles comprennent parmi d'autres les sous-codes économiques 367-19 (**taxe sur les surfaces de bureau**) et 367-20 (**taxe sur les locaux destinés à l'accomplissement d'actes de commerce**). Les taxes diminuent de 4 901 990 euros des suites des mesures d'assouplissement mises en place par les communes.

Les **amendes** diminuent de 1 094 037 euros. La diminution de la circulation suite aux périodes de confinement explique l'évolution de ces perceptions.

Les **autres recettes de transferts** augmentent de 3 638 314 euros. Celles-ci sont principalement composées de divers subsides transitant par les communes. Les principaux concernent des subsides de la Cocom pour les centres de dépistage COVID-19 sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

### 3.2.3 Impact par commune

**Tableau 10 — Impact sur les recettes de transferts des comptes 2020  
(par commune, EUR)**

<b>Communes</b>	<b>Impacts positifs</b>	<b>Impacts négatifs</b>	<b>Impacts nets</b>	<b>Impact par commune/ impact total (%)</b>
Anderlecht	699 000	2 451 013	-1 752 013	6,37
Auderghem	17 147	744 739	-727 593	2,65
Berchem-Sainte-Agathe	177 565	308 775	-131 209	0,48
Bruxelles	1 246 505	7 529 652	-6 283 147	22,86
Etterbeek	0	966 639	-966 639	3,52
Evere	99 513	1 324 812	-1 225 299	4,46
Forest	233 500	944 357	-710 857	2,59
Ganshoren	87 928	619 117	-531 189	1,93
Ixelles	37 963	2 622 655	-2 584 692	9,40
Jette	165 699	452 546	-286 847	1,04
Koekelberg	78 968	139 980	-61 012	0,22
Molenbeek-Saint-Jean	418 527	1 481 035	-1 062 508	3,87
Saint-Gilles	205 062	2 431 379	-2 226 318	8,10
Saint-Josse-ten-Noode	0	208 969	-208 969	0,76
Schaerbeek	901 486	3 453 466	-2 551 980	9,28
Uccle	0	5 320 450	-5 320 450	19,36
Watermael-Boitsfort	0	355 062	-355 062	1,29
Woluwe-Saint-Lambert	5 850	94 519	-88 669	0,32
Woluwe-Saint-Pierre	148 450	561 672	-413 222	1,50
<b>TOTAUX</b>	<b>4 523 162</b>	<b>32 010 837</b>	<b>-27 487 674</b>	<b>100</b>
<b>Totaux hors Bruxelles</b>	<b>3 276 657</b>	<b>24 481 185</b>	<b>-21 204 527</b>	

Sources : comptes 2019 ; budgets modifiés 2020 ; comptes 2020

22,86 % de l'impact COVID sur les recettes de transferts, soit 6 283 147 euros, sont issus de la ville de Bruxelles. La commune d'Uccle a également une part importante (19,36 %) qui correspond à un impact négatif à hauteur de 5 320 450 euros. Les communes d'Anderlecht, Evere, Ixelles, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles et Schaerbeek présentent des pertes de recettes supérieures à 1 million d'euros. Les onze communes restantes se situent dans la fourchette comprise entre 61 012 euros et 1 million d'euros.

## 3.3 Dépenses de personnel

### 3.3.1 Généralités

Les dépenses de personnel des comptes 2020 de l'ensemble des communes sont revues à la hausse pour un montant de 2 644 331 euros. Cet impact résulte d'une diminution des dépenses de personnel de 447 725 euros ainsi que d'une augmentation de celles-ci de 3 092 056 euros.

La diminution des dépenses s'explique, d'une part, par des engagements évités ou reportés suite à la diminution des prestations de garderies et d'activités telles que l'organisation des plaines, et d'autre part, par le retard pris par les communes au niveau des procédures de recrutement.

L'augmentation des dépenses de personnel s'explique principalement par le renforcement de personnel dans le cadre de missions spécifiques à la crise sanitaire. Les cas les plus récurrents au sein des dix-neuf communes sont :

- le renforcement de personnel affecté à la désinfection des locaux et à l'encadrement des stages ainsi que le renforcement des techniciens de surface ;
- le renforcement d'assistants sociaux afin de fournir un service de livraison pour les personnes isolées ;
- le recrutement d'agents dans les services Ressources humaines (RH) suite à l'augmentation de la charge de travail liée à la gestion de l'augmentation des certificats médicaux COVID, l'organisation des congés parentaux COVID, l'adaptation des horaires et équipes, et l'application des différentes mesures en matière de télétravail ;
- le recrutement d'agents de prévention assurant une présence sur le terrain afin de faire respecter les mesures COVID dans l'espace public, de soutenir la police par rapport au respect du couvre-feu et de venir en aide aux sans-abri ;
- le renforcement de personnel affecté aux *call-centers* mis en place par les communes afin de fournir à la population un point d'information relative aux mesures COVID ;
- le recrutement supplémentaire dans les services de l'instruction publique afin de renforcer les écoles suite aux mesures imposées par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et l'ATL (Accueil Temps Libre).

### 3.3.2 Impact par code économique

**Tableau 11 — Impact sur les dépenses de personnel des comptes 2020  
(par code économique, EUR)**

Dépenses	Comptes 2020	Impacts positifs	Impacts négatifs	Impacts nets
		Dépenses évitées	Dépenses supplémentaires	
<b>Personnel</b>	<b>1 036 089 682</b>	<b>447 725</b>	<b>3 092 056</b>	<b>2 644 331</b>
Traitements du personnel communal statutaire	272 454 923	0	583 517	583 517
Traitements du personnel ACS	56 464 186	21 647	45 819	24 173
Traitements du personnel subventionné	49 326 043	17 300	458 179	440 879
Traitements des mandataires communaux	13 718 675	0	21 734	21 734
Traitements du personnel contractuel à charge de la commune	256 139 427	270 281	1 178 111	907 831
Indemnités de prestations	4 001 540	21 911	45 093	23 182
Traitements à charge de l'autorité supérieure du personnel enseignant	1 608 306	0	0	0
Traitements à charge de la commune du personnel enseignant	8 310 956	1 922	139 825	137 902
Pécules de vacances	49 453 482	0	1 074	1 074
Cotisations patronales à l'ONSS-APL	135 085 629	26 779	73 216	46 437
Charges des pensions	154 333 337	0	91 971	91 971
Autres dépenses de personnel	35 193 176	87 885	453 516	365 631

Sources : comptes 2019 ; budgets modifiés 2020 ; comptes 2020

L'impact de la crise déclaré par les communes bruxelloises sur les dépenses de personnel s'observe principalement au niveau du **traitement du personnel contractuel à charge de la commune**. Les dépenses évitées s'élèvent à 270 281 euros alors que l'augmentation de celles-ci s'établit à 1 178 111 euros. L'impact sur l'ensemble des communes est dès lors un impact net de 907 831 euros.

Les mêmes tendances, mais dans des proportions moins importantes, s'observent au niveau des **traitements du personnel communal statutaire**, du **traitement du personnel subventionné** et du **traitement des mandataires communaux**. Les impacts nets sont respectivement de 583 517 euros, 440 879 euros et 21 734 euros.

La crise a également un impact à la hausse sur les **autres dépenses de personnel** (365 631 euros) et s'explique essentiellement par la mise en circulation de chèques-cadeaux attribués par les communes à leur personnel.

## 3.3.3 Impact par commune

**Tableau 12 — Impact sur les dépenses de personnel des comptes 2020  
(par commune, EUR)**

Communes	Impacts positifs	Impacts négatifs	Impacts nets	Impact par commune/ impact total (%)
Anderlecht	0	200 000	200 000	7,56
Auderghem	0	169 524	169 524	6,41
Berchem-Sainte-Agathe	0	0	0	0,00
Bruxelles	0	0	0	0,00
Etterbeek	0	89 759	89 759	3,40
Evere	47 290	0	-47 290	-1,79
Forest	0	0	0	0,00
Ganshoren	69 416	138 218	68 802	2,60
Ixelles	0	1 489 820	1 489 820	56,35
Jette	52 000	0	-52 000	-1,97
Koekelberg	0	81 431	81 431	3,08
Molenbeek-Saint-Jean	0	238 752	238 752	9,03
Saint-Gilles	0	44 023	44 023	1,67
Saint-Josse-ten-Noode	0	475 000	475 000	17,97
Schaerbeek	34 321	0	-34 321	-1,30
Uccle	0	6 899	6 899	0,26
Watermael-Boitsfort	0	0	0	0,00
Woluwe-Saint-Lambert	215 000	138 001	-76 999	-2,91
Woluwe-Saint-Pierre	29 697	20 130	-9 567	-0,36
<b>TOTAUX</b>	<b>447 725</b>	<b>3 091 556</b>	<b>2 643 831</b>	<b>100</b>
<b>Totaux hors Bruxelles</b>	<b>447 725</b>	<b>3 091 556</b>	<b>2 643 831</b>	<b>100</b>

Sources : comptes 2019 ; budgets modifiés 2020 ; comptes 2020

Cinq communes inscrivent des dépenses de personnel à la baisse suite à la crise sanitaire, à savoir Evere, Jette, Schaerbeek, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre. Pour les communes de Berchem-Sainte-Agathe, Forest, Watermael-Boitsfort et la ville de Bruxelles, l'impact de la crise COVID est nul.

La hausse des dépenses la plus significative est celle de la commune d'Ixelles (1 489 820 euros). Cet impact résulte de l'augmentation des **traitements du personnel à charge de la commune** (313 809 euros) suite à l'engagement de quarante techniciens de surface supplémentaires et des **autres dépenses de personnel** (288 150 euros) relatives aux cotisations patronales, ainsi qu'à des interventions et avantages en numéraires au personnel de la commune.

Les dix autres communes voient leurs dépenses de personnel augmenter d'un montant compris entre 6 899 euros et 475 000 euros.

## 3.4 Dépenses de fonctionnement

### 3.4.1 Généralités

Les dépenses de fonctionnement relatives à la crise COVID inscrites dans les comptes 2020 ont augmenté de 4 094 557 euros au niveau de l'ensemble des communes. Cet impact résulte d'une diminution des dépenses de 10 671 079 euros ainsi que d'une augmentation de celles-ci de 14 765 636 euros.

Les dépenses de fonctionnement évitées sont liées aux diminutions de frais suite aux annulations d'événements, à la diminution de prestations spécifiques et à la moindre occupation de bâtiments.

L'augmentation des dépenses concerne principalement les frais administratifs liés à la correspondance à la population, les frais techniques tels que l'acquisition de gel, masques et gants, les frais liés aux bâtiments et à leur désinfection, ainsi que les frais liés à l'*outsourcing* médical des centres de dépistage. L'impact des frais liés aux centres de dépistage est neutralisé par les subsides octroyés aux communes par la Cocom.

### 3.4.2 Impact par code économique

**Tableau 13 — Impact sur les dépenses de fonctionnement des comptes 2020 (par code économique, EUR)**

Dépenses	Comptes 2020	Impacts positifs	Impacts négatifs	Impacts nets
		Dépenses évitées	Dépenses supplémentaires	
<b>Fonctionnement</b>	<b>270 815 670</b>	<b>10 671 079</b>	<b>14 765 636</b>	<b>4 094 557</b>
Remboursement de frais et indemnités de service	2 328 732	86 522	12 400	-74 122
Honoraires et dépenses de personnel étranger à l'administration	19 092 766	695 985	156 729	-539 256
Fonctionnement administratif	74 980 615	3 121 834	1 830 104	-1 291 731
Fonctionnement technique	83 560 087	5 240 835	9 011 266	3 770 431
Bâtiments	68 310 616	1 358 278	2 804 481	1 446 203
Loyers et charges locatives des immeubles	11 698 988	38 375	181 391	143 016
Véhicules	7 464 034	117 792	21 760	-96 032
Frais de gestion financière	516 193	11 458	0	-11 458
Autres dépenses de fonctionnement	2 863 638	0	747 506	747 506

Sources : comptes 2019 ; budgets modifiés 2020 ; comptes 2020

L'impact de la crise sanitaire sur le **fonctionnement administratif** équivaut à une baisse des dépenses de 1 291 731 euros, et ce, malgré la hausse des dépenses relatives aux frais de correspondance à la population et aux frais de gestion et de fonctionnement de l'informatique. En effet, il a fallu, pour la plupart des communes, adapter le système informatique afin de pouvoir s'adapter à la généralisation du télétravail.



L'impact le plus important concerne le **fonctionnement technique** avec une hausse des dépenses de 3 770 431 euros. Les économies de dépenses de fonctionnement technique (-5 240 835 euros) liées à l'annulation des sorties scolaires, excursions et événements socioculturels ne compensent pas l'augmentation des coûts (9 011 266 euros). Cette augmentation concerne principalement:

- les **fournitures techniques pour consommation directe**, comme l'acquisition de gel, de masques et de gants, ainsi que les moyens techniques mis en place pour la désinfection. La majorité des communes ont équipé et fourni à domicile toute la population de masques de protection;
- le fonctionnement technique pour la distribution de repas pour les sans-abri et les personnes isolées;
- les **prestations techniques de tiers spécifiques à la fonction** pour des externalisations d'opérations sanitaires.

Les dépenses liées aux **bâtiments** ont augmenté de 1 446 203 euros et concernent les prestations spécifiques pour la désinfection des lieux de travail et des bâtiments scolaires.

Les **honoraires et dépenses de personnel étranger à l'administration** (-539 256 euros) ainsi que les frais liés aux véhicules diminuent (à hauteur de 96 032 euros) suite à la crise, en raison de la diminution de prestations spécifiques (enlèvement des immondices, accompagnements de plaines, voyages scolaires et excursions...) et en raison de l'annulation d'événements socioculturels.

### 3.4.3 Impact par commune

**Tableau 14 — Impact sur les dépenses de fonctionnement des comptes 2020  
(par commune, EUR)**

Communes	Impacts positifs	Impacts négatifs	Impacts nets	Impact par commune/ impact total (%)
Anderlecht	0	975 000	975 000	23,81
Auderghem	0	167 260	167 260	4,08
Berchem-Sainte-Agathe	581 365	686 861	105 496	2,58
Bruxelles	1 944 388	5 083 183	3 138 795	76,66
Etterbeek	368 965	577 699	208 734	5,10
Evere	71 143	530 333	459 190	11,21
Forest	48 762	504 042	455 280	11,12
Ganshoren	342 828	121 715	-221 113	-5,40
Ixelles	106 032	87 715	-18 317	-0,45
Jette	356 000	358 550	2 550	0,06
Koekelberg	384 000	140 865	-243 135	-5,94
Molenbeek-Saint-Jean	798 143	678 014	-120 129	-2,93
Saint-Gilles	454 821	452 587	-2 233	-0,05
Saint-Josse-ten-Noode	0	753 364	753 364	18,40
Schaerbeek	633 384	2 507 006	1 873 622	45,76
Uccle	3 177 606	7 391	-3 170 215	-77,43
Watermael-Boitsfort	380 000	0	-380 000	-9,28
Woluwe-Saint-Lambert	635 509	765 394	129 885	3,17
Woluwe-Saint-Pierre	388 133	368 657	-19 476	-0,48
<b>TOTAUX</b>	<b>10 671 079</b>	<b>14 765 636</b>	<b>4 094 557</b>	<b>100</b>
<b>Totaux hors Bruxelles</b>	<b>8 726 691</b>	<b>9 682 453</b>	<b>955 762</b>	

Sources : comptes 2019 ; budgets modifiés 2020 ; comptes 2020

Les augmentations sur les dépenses de fonctionnement sont les plus élevées pour Anderlecht (975 000 euros), la ville de Bruxelles (3 138 795 euros) et Schaerbeek (1 873 622 euros).

Sept communes ont des dépenses qui augmentent pour un montant compris entre 0 et 800 000 euros.

Huit communes ont des coûts de fonctionnement qui diminuent suite à la crise sanitaire, dont celle d'Uccle, qui inscrit une diminution des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 3 170 215 euros.

## 3.5 Dépenses de transferts

### 3.5.1 Généralités

Les dépenses de transferts relatives à la crise COVID inscrites dans les comptes 2020 ont augmenté de 17 339 388 euros au niveau de l'ensemble des communes. L'impact est réparti principalement entre la **dotation de fonctionnement au CPAS** (3 689 110 euros) et les **autres transferts** (13 398 398 euros).

### 3.5.2 Impact par code économique

**Tableau 15 — Impact sur les dépenses de transferts des comptes 2020  
(par code économique, EUR)**

Dépenses	Comptes 2020	Impacts positifs estimés	Impacts négatifs estimés	Impacts nets
		Dépenses évitées	Dépenses supplémentaires	
<b>Transferts</b>	<b>942 352 610</b>	<b>395 969</b>	<b>17 735 357</b>	<b>17 339 388</b>
Dotation communale à la zone police	373 330 909	0	0	0
Dotation de fonctionnement au CPAS	352 517 923	0	3 689 110	3 689 110
Interventions spécifiques « charges hospitalières »	12 366 838	0	300 000	300 000
Déficit des hôpitaux	1 909 620	0	100 000	100 000
Rétrocession subside augmentation barémique	27 383 273	0	0	0
Rétrocession à l'Agence de stationnement	2 324 417	182 495	0	-182 495
Non-valeurs sur exercices antérieurs	33 568 724	0	34 376	34 376
<b>Autres transferts</b>	<b>138 950 906</b>	<b>213 474</b>	<b>13 611 872</b>	<b>13 398 398</b>

Sources : comptes 2019 ; budgets modifiés 2020 ; comptes 2020

Au niveau de la **dotation de fonctionnement au CPAS**, l'augmentation de dépenses est de 3 689 110 euros suite à l'aggravation des déficits de ces derniers. Les augmentations de l'intervention pour les **déficits des hôpitaux** et pour les **interventions spécifiques charges hospitalières** sont limitées à 300 000 euros et 100 000 euros respectivement. L'impact de la crise sanitaire sur la **dotation à la zone de police** est nul.

Cet impact sur les **autres transferts** est de 13 398 398 euros et comprend :

- les primes et indemnités octroyées par les communes aux commerçants et aux établissements Horeca qui ont dû fermer en raison de la crise sanitaire. Les communes souhaitent ainsi soutenir leur économie locale ;
- les subsides et primes directs accordés aux ménages. Ces subsides prennent généralement la forme de **chèques commerce**, **chèques aux commerçants** ou **chèques consommation**<sup>1</sup>. Selon les

<sup>1</sup> Les « chèques commerces » ou « chèques aux commerçants » sont des primes sous forme de chèques octroyés aux citoyens et échangeables auprès

- communes, ces chèques sont distribués soit aux citoyens, soit aux employés communaux;
- les subsides accordés à différents secteurs (sport, culture, petite enfance...);
  - les aides aux ASBL ou organisations dont la priorité est d'aider les personnes fragilisées ou vulnérables, pour lesquelles le confinement aggrave les difficultés d'isolement, de déplacement ou d'accès aux biens et services indispensables.

### 3.5.3 Impact par commune

**Tableau 16 — Impact sur les dépenses de transferts des comptes 2020  
(par commune, EUR)**

Communes	Impacts positifs	Impacts négatifs	Impacts nets	Impact par commune/ impact total (%)
Anderlecht	0	285 465	285 465	1,61
Auderghem	0	677 350	677 350	3,82
Berchem-Sainte-Agathe	0	28 516	28 516	0,16
Bruxelles	0	5 440 109	5 440 109	30,67
Etterbeek	0	742 059	742 059	4,18
Evere	0	254 077	254 077	1,43
Forest	5 000	216 000	211 000	1,19
Ganshoren	0	235 696	235 696	1,33
Ixelles	0	2 069 588	2 069 588	11,67
Jette	0	291 133	291 133	1,64
Koekelberg	83 500	53 764	-29 736	-0,17
Molenbeek-Saint-Jean	0	12 000	12 000	0,07
Saint-Gilles	98 940	543 004	444 064	2,50
Saint-Josse-ten-Noode	0	962 120	962 120	5,42
Schaerbeek	0	1 431 068	1 431 068	8,07
Uccle	80 000	0	-80 000	-0,45
Watermael-Boitsfort	0	350 000	350 000	1,97
Woluwe-Saint-Lambert	99 769	1 403 886	1 304 117	7,35
Woluwe-Saint-Pierre	28 760	2 739 523	2 710 763	15,28
<b>TOTAUX</b>	<b>395 969</b>	<b>17 735 358</b>	<b>17 339 388</b>	<b>100</b>
<b>Totaux hors Bruxelles</b>	<b>395 969</b>	<b>12 295 249</b>	<b>11 899 280</b>	

Sources : comptes 2019 ; budgets modifiés 2020 ; comptes 2020

L'impact sur les dépenses de transferts des comptes 2020 est supérieur à 2 millions d'euros pour la ville de Bruxelles (5 440 109 euros), Ixelles (2 069 588 euros) et Woluwe-Saint-Pierre (2 710 763 euros).

Deux communes subissent des impacts compris entre 1 million d'euros et 2 millions d'euros, à savoir : Schaerbeek (1 431 068 euros) et Woluwe-Saint-Lambert (1 304 117 euros). Des impacts inférieurs à 1 million d'euros sont observés au niveau de onze communes.

Seules les communes de Koekelberg et d'Uccle voient leurs dépenses de transferts diminuer.

## 4. ANALYSE COMPARATIVE DE L'IMPACT SUR LES BUDGETS MODIFIÉS ET COMPTES 2020

### 4.1 Impact total

Tableau 17 — Évolution de l'impact sur les recettes et dépenses entre les budgets modifiés et les comptes 2020 (EUR)

Communes	Budgets modifiés 2020	Comptes 2020	Écarts	%
Anderlecht	6 601 213	4 565 878,13	-2 035 334,87	-30,83
Auderghem	1 655 751	2 318 739,84	662 988,58	40,04
Berchem-Sainte-Agathe	1 200 768	825 174,13	-375 594,07	-31,28
Bruxelles	19 298 518	24 701 946,51	5 403 429,00	28,00
Etterbeek	1 958 069	2 522 097,66	564 029,16	28,81
Evere	1 514 535	3 198 719,42	1 684 184,48	111,20
Forest	1 837 849	1 836 749,43	-1 100,00	-0,06
Ganshoren	751 375	1 043 163,65	291 788,22	38,83
Ixelles	6 657 836	6 564 591,63	-93 244,55	-1,40
Jette	1 348 267	1 831 632,72	483 366,00	35,85
Koekelberg	252 380	364 611,74	112 232,00	44,47
Molenbeek-Saint-Jean	2 287 528	2 617 869,81	330 341,81	14,44
Saint-Gilles	3 709 466	3 689 491,67	-19 974,75	-0,54
Saint-Josse-ten-Noode	4 159 376	2 449 952,74	-1 709 423,46	-41,10
Schaerbeek	6 189 652	6 581 698,23	392 046,59	6,33
Uccle	2 167 692	3 719 332,63	1 551 640,44	71,58
Watermael-Boitsfort	710 232	695 062,18	-15 170,00	-2,14
Woluwe-Saint-Lambert	3 339 396	3 339 396,33	0,00	0,00
Woluwe-Saint-Pierre	3 603 979	3 558 067,21	-45 912,01	-1,27
<b>TOTAUX</b>	<b>69 243 883</b>	<b>76 424 176</b>	<b>7 180 293</b>	<b>10,37</b>

Sources : comptes 2019 ; budgets modifiés 2020 ; comptes 2020

Le tableau ci-dessus permet d'observer dans quelle mesure les communes ont estimé avec précision ou non les conséquences de la crise au niveau budgétaire.

Tout d'abord, il faut rappeler le degré d'incertitude, qui prévalait en 2020, au début de la crise sanitaire, et qui explique les écarts entre les estimations initiales et les impacts réellement constatés aux comptes 2020.

Les budgets modifiés prévoyaient un impact total avoisinant les 69 millions d'euros tandis qu'au niveau des comptes, l'impact comptabilisé est de 76 millions d'euros (soit une augmentation de 10 % ou 7,2 millions d'euros).

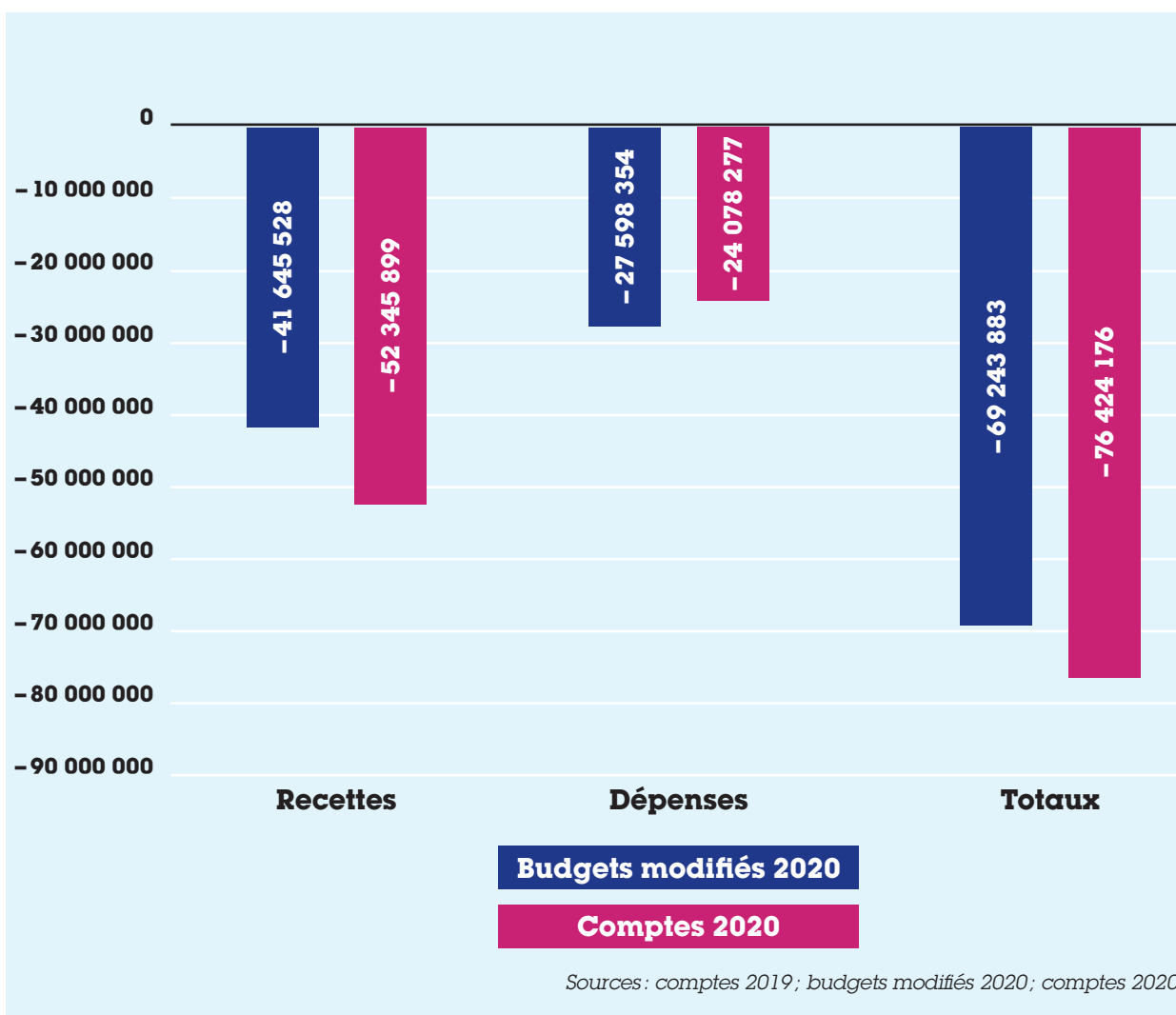
Notons les cas d'Evere et d'Uccle, qui connaissent une sous-estimation de l'impact COVID entre les budgets modifiés et les comptes de respectivement 111 % et 72 %.

En ce qui concerne Evere, c'est l'impact sur les recettes qui a été sous-estimé. En effet, la perte sur les recettes de prestations et de transferts a quasiment été multipliée par trois.

Pour ce qui est d'Uccle, ce sont surtout les impacts sur les recettes de transferts (taxes et redevances communales) qui ont été revus à la hausse au compte 2020.

Soulignons également le cas de Saint-Josse-ten-Noode qui, à l'opposé, avait surestimé l'impact de 41 % suite à une revue à la baisse des dépenses de fonctionnement et de transferts.

**Figure 8 — Évolution de l'impact sur les recettes et dépenses, entre les budgets modifiés et les comptes 2020 (EUR)**

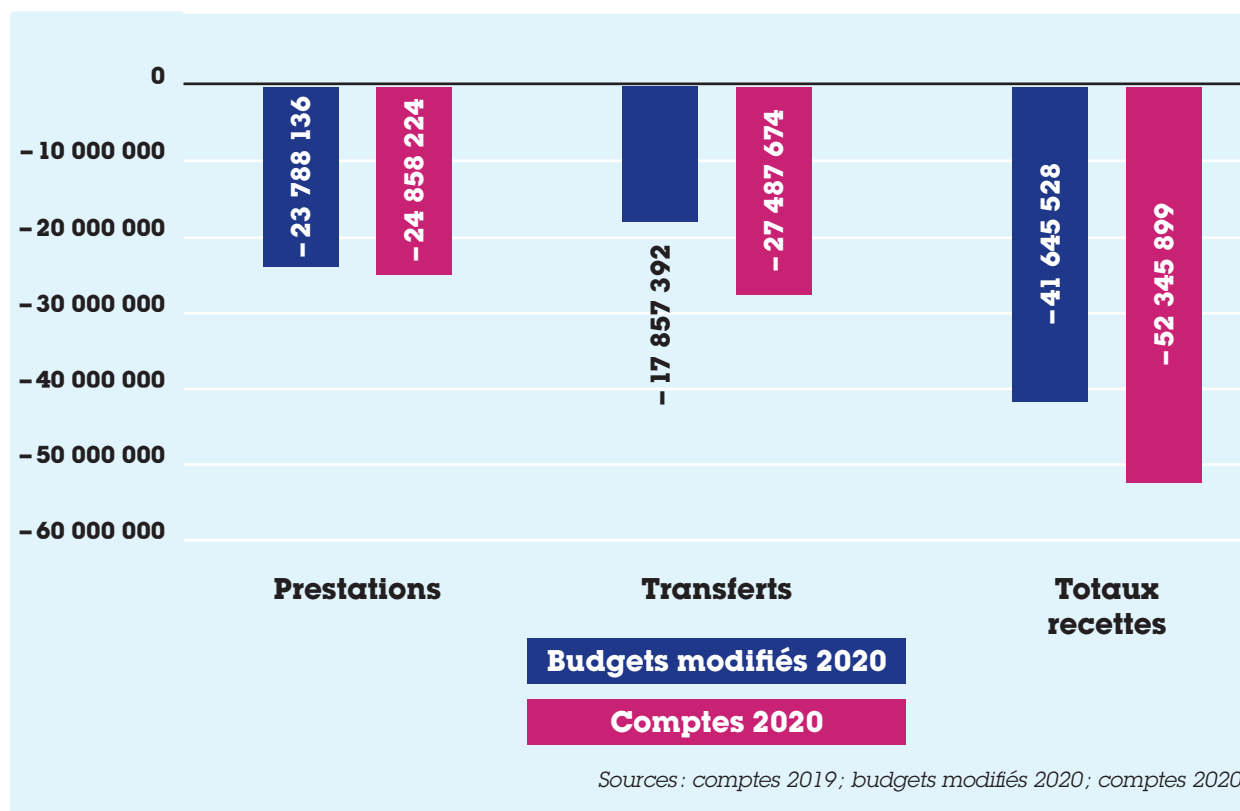


Les recettes communales ont été plus lourdement impactées aux comptes 2020 (-52,3 millions d'euros) qu'au niveau des budgets modifiés (-41,6 millions d'euros).

Quant aux dépenses, l'impact de 27,6 millions d'euros diminue de 12,8 % aux comptes 2020 par rapport aux budgets modifiés, pour atteindre 24 millions d'euros (soit une baisse de 3,5 millions d'euros).

## 4.2 Impact sur les recettes

Figure 9 — Évolution de l'impact sur les recettes par catégorie entre les budgets modifiés et les comptes 2020 (EUR)



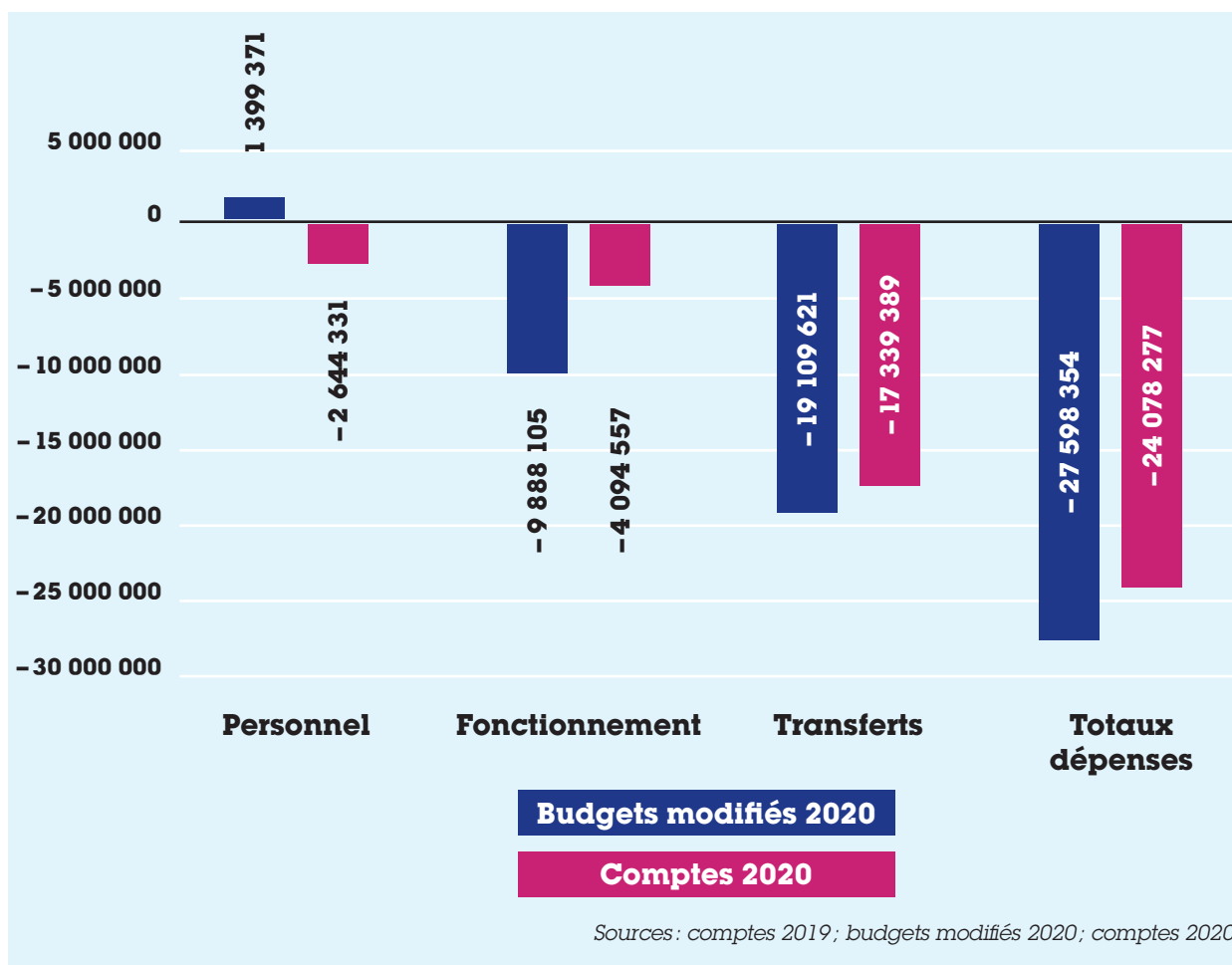
En procédant à un examen plus détaillé, l'évolution de l'impact diffère en fonction de la nature des recettes.

Ainsi, au niveau des recettes de prestations, les estimations aux budgets modifiés sont confirmées aux comptes 2020.

En ce qui concerne les recettes de transferts, l'évolution semble quelque peu différente, puisque partant d'un impact chiffré à 17,9 millions d'euros aux budgets modifiés 2020, les communes réévaluent ce dernier aux comptes 2020 à hauteur de 27,5 millions d'euros. Cette évolution s'explique essentiellement par une revue à la hausse des pertes relatives aux taxes et redevances communales, notamment pour Uccle (4,8 millions d'euros), Ixelles (1,8 million d'euros) et Bruxelles (900 000 euros).

### 4.3 Impact sur les dépenses

Figure 10 — Évolution de l'impact sur les dépenses par catégorie entre les budgets modifiés et les comptes 2020 (EUR)



Les catégories de dépenses évoluent différemment entre les budgets modifiés et les comptes 2020.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, aux budgets modifiés, dans l'ensemble, les communes avaient prévu de réaliser des économies du fait de la crise et de générer une diminution des frais de personnel de 1,4 million d'euros. Cependant, au niveau des comptes 2020, la situation s'inverse puisque l'impact des dépenses de personnel est globalement revu à la hausse pour un montant de 2,6 millions d'euros. C'est la ville de Bruxelles qui explique cette variation. Elle prévoyait au budget modifié une diminution des dépenses de personnel de 3,7 millions d'euros, alors que ce n'est plus le cas au compte 2020.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, l'impact sur l'année 2020 s'est révélé moins important que prévu : 4,1 millions d'euros, contre 10 millions d'euros. Notons le cas d'Uccle, qui estime avoir réalisé des économies supplémentaires sur ces frais par rapport à sa première estimation pour 3,1 millions d'euros.

L'impact sur les dépenses de transferts connaît quant à lui une évolution à la baisse (1,8 million d'euros, soit 9,3 %). Signalons le cas d'Ixelles, qui voit les autres transferts passer de 4 millions d'euros à 2 millions d'euros au compte 2020.







## CONCLUSIONS

La crise a lourdement frappé les finances communales aux comptes 2020 avec un impact se chiffrant à 76 millions d'euros, alors que les communes avaient estimé cet impact à 69 millions d'euros lors des derniers budgets modifiés en 2020.

Cet impact correspond à une perte de recettes à hauteur de 52,3 millions d'euros et des dépenses supplémentaires de l'ordre de 24,1 millions d'euros.

De ce fait, trois communes (Berchem-Sainte-Agathe, Evere et Saint-Josse-ten-Noode) n'ont pas ou pas assez de réserves pour assurer l'équilibre au niveau du résultat cumulé additionné des réserves ordinaires. Elles ne respectent pas la règle d'équilibre budgétaire « assouplie ».

L'analyse axée sur l'impact par habitant démontre que les communes sont touchées différemment par la crise sanitaire, et ce, indépendamment de leurs caractéristiques propres. En effet, il semble difficile de procéder à un regroupement par profil socio-économique similaire. L'impact par habitant pour l'ensemble des communes est de 62,73 euros en 2020.

L'analyse par catégorie de recettes révèle que ce sont les recettes de prestations au niveau de l'enseignement, des loyers et du stationnement, ainsi que les recettes des taxes et redevances administratives, qui ont été principalement touchées. Au niveau des dépenses, ce sont les dépenses de transferts relatives à la dotation au CPAS, aux primes et indemnités envers les commerçants et établissements Horeca afin de soutenir l'économie locale des communes, aux subsides et primes directs accordés aux ménages, ainsi qu'aux aides aux ASBL et organisations qui ont été le plus affectées. Il est à signaler que l'effet de la crise sanitaire sur la dotation au CPAS risque de s'aggraver au regard des budgets 2021 des communes.

Enfin, comme indiqué en introduction, il sera procédé à une mise à jour de la présente analyse lorsque les données relatives aux comptes 2021 seront disponibles.

## GRAPHIQUES

Figure 1—Impact sur le résultat de l'exercice propre (comptes 2020, EUR) .....	8
Figure 2—Impact sur le résultat cumulé (comptes 2020, EUR) .....	9
Figure 3—État des fonds propres: résultat cumulé et réserves ordinaires en 2020 (par commune, EUR) .....	13
Figure 4—Résultat cumulé additionné des réserves ordinaires en 2020 (par commune, EUR) .....	14
Figure 5—Impact total par habitant en 2020 (par commune, EUR) .....	17
Figure 6—Impact sur les recettes par habitant en 2020 (par commune, EUR) .....	19
Figure 7—Impact sur les dépenses par habitant en 2020 (par commune, EUR) .....	21
Figure 8—Évolution de l'impact sur les recettes et dépenses, entre les budgets modifiés et les comptes 2020 (EUR).....	38
Figure 9—Évolution de l'impact sur les recettes par catégorie entre les budgets modifiés et les comptes 2020 (EUR).....	39
Figure 10—Évolution de l'impact sur les dépenses par catégorie entre les budgets modifiés et les comptes 2020 (EUR) .....	40

## TABLEAUX

Tableau 1—Résultat de l'exercice propre en 2020 (par commune, EUR) .....	10
Tableau 2—Résultat cumulé en 2020 (par commune, EUR) .....	11
Tableau 3—Résultat cumulé additionné des réserves ordinaires en 2020 (par commune, EUR) .....	12
Tableau 4—Impact total par habitant en 2020 (par commune, EUR) .....	16
Tableau 5—Impact sur les recettes par habitant en 2020 (par commune, EUR) .....	18
Tableau 6—Impact sur les dépenses par habitant en 2020 (par commune, EUR) .....	20
Tableau 7—Impact sur les recettes de prestations des comptes 2020 (par code économique, EUR).....	22
Tableau 8—Impact sur les recettes de prestations des comptes 2020 (par commune, EUR) .....	24
Tableau 9—Impact sur les recettes de transferts des comptes 2020 (par code économique, EUR) .....	26
Tableau 10—Impact sur les recettes de transferts des comptes 2020 (par commune, EUR).....	28
Tableau 11—Impact sur les dépenses de personnel des comptes 2020 (par code économique, EUR).....	30
Tableau 12—Impact sur les dépenses de personnel des comptes 2020 (par commune, EUR) .....	31
Tableau 13—Impact sur les dépenses de fonctionnement des comptes 2020 (par code économique, EUR) .....	32
Tableau 14—Impact sur les dépenses de fonctionnement des comptes 2020 (par commune, EUR).....	34
Tableau 15—Impact sur les dépenses de transferts des comptes 2020 (par code économique, EUR) .....	35
Tableau 16—Impact sur les dépenses de transferts des comptes 2020 (par commune, EUR).....	36
Tableau 17—Évolution de l'impact sur les recettes et dépenses entre les budgets modifiés et les comptes 2020 (EUR) .....	37

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>MESSAGES CLÉS .....</b>	<b>6</b>
<b>1. IMPACT COVID-19 EN 2020 .....</b>	<b>8</b>
1.1 Impact sur le résultat de l'exercice propre avec prélèvements fonctionnels .....	8
1.2 Impact sur le résultat cumulé.....	9
1.3 Respect de la règle d'équilibre budgétaire assouplie.....	10
1.3.1 Au niveau du résultat de l'exercice propre avec prélèvements fonctionnels .....	10
1.3.2 Au niveau du résultat cumulé .....	11
1.3.3 Au niveau du résultat cumulé additionné des réserves ordinaires .....	12
1.4 État des fonds propres en 2020 (cumulé + réserves ordinaires).....	13
<b>2. IMPACT PAR HABITANT EN 2020.....</b>	<b>15</b>
2.1 Impact total par habitant.....	16
2.2 Impact sur les recettes par habitant .....	18
2.3 Impact sur les dépenses par habitant .....	20
<b>3. ANALYSE DE L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES COMPTES 2020 PAR CATÉGORIE DE RECETTES ET DE DÉPENSES.....</b>	<b>22</b>
3.1 Recettes de prestations .....	22
3.1.1 Généralités.....	22
3.1.2 Impact par code économique.....	22
3.1.3 Impact par commune .....	24
3.2 Recettes de transferts.....	25
3.2.1 Généralités.....	25
3.2.2 Impact par code économique.....	26
3.2.3 Impact par commune.....	28
3.3 Dépenses de personnel.....	29
3.3.1 Généralités.....	29
3.3.2 Impact par code économique.....	30
3.3.3 Impact par commune.....	31
3.4 Dépenses de fonctionnement.....	32
3.4.1 Généralités.....	32
3.4.2 Impact par code économique.....	32
3.4.3 Impact par commune .....	34
3.5 Dépenses de transferts.....	35
3.5.1 Généralités.....	35
3.5.2 Impact par code économique.....	35
3.5.3 Impact par commune.....	36

---

<b>4. ANALYSE COMPARATIVE DE L'IMPACT SUR LES BUDGETS MODIFIÉS ET COMPTES 2020 .....</b>	<b>37</b>
4.1 Impact total.....	37
4.2 Impact sur les recettes .....	39
4.3 Impact sur les dépenses.....	40
<b>CONCLUSIONS .....</b>	<b>43</b>
<b>GRAPHIQUES .....</b>	<b>44</b>
<b>TABLEAUX .....</b>	<b>45</b>





**Titre de l'ouvrage**

Focus BPL n° 10 – Bruxelles Pouvoirs locaux

**Rédaction**

Direction des Finances locales  
financeslocales@sprb.brussels

**Mise en page**

Bruxelles Pouvoirs locaux – Cellule Communication

**Couverture**

Bruxelles Synergie – Direction de la Communication

**Éditeur responsable**

Rochdi Khabazi, Directeur général

**Contact**

Bruxelles Pouvoirs locaux  
Place Saint-Lazare 2  
1035 Bruxelles  
com.bpl@sprb.brussels  
www.pouvoirs-locaux.brussels

Dépôt légal: 2022/14.404/4

© 2022 SPRB – Bruxelles Pouvoirs locaux – Tous droits réservés

#10  
06 - 2022

# FOCUS



**BRUXELLES POUVOIRS LOCAUX**  
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

Place Saint-Lazare 2 • 1035 Bruxelles  
T +32 (0)2 204 21 11

[pouvoirs-locaux@sprb.brussels](mailto:pouvoirs-locaux@sprb.brussels)  
[www.pouvoirs-locaux.brussels](http://www.pouvoirs-locaux.brussels)  
[www.servicepublic.brussels](http://www.servicepublic.brussels)